ASSEMBLÉE NATIONALE

XV^e LÉGISLATURE

Compte rendu

Commission des affaires culturelles et de l'éducation

– Audition de M. Jean-Michel Blanquer, ministre de l'éducation nationale, et de M. Pierre Mathiot, Professeur des universités, sur la réforme du baccalauréat 2

– Présences en réunion 35

Mardi
20 février 2018
Séance de 16 heures 15

Compte rendu n° 29

SESSION ORDINAIRE DE 2017-2018

Présidence de M. Bruno Studer, ***Président***

ASSEMBLÉE NATIONALE

COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES ET DE L'ÉDUCATION

Mardi 20 février 2018

La séance est ouverte à seize heures trente.

(Présidence de M. Bruno Studer, président de la Commission)

—ϕπϕπ—

La commission des affaires culturelles et de l'éducation procède à l'audition de M. Jean-Michel Blanquer, ministre de l'éducation nationale, et de M. Pierre Mathiot, Professeur des universités, sur la réforme du baccalauréat.

M. le président Bruno Studer. Mes chers collègues, nous avons le plaisir de retrouver aujourd'hui M. Jean-Michel Blanquer, ministre de l'éducation nationale, accompagné de M. Pierre Mathiot, professeur des universités et ancien directeur de Sciences-Po Lille, pour échanger sur la réforme du baccalauréat général et technologique, présenté mercredi dernier au conseil des ministres.

Je vous indique que je suspendrai cette audition le temps de vous permettre de prendre part au vote qui aura lieu dans une vingtaine de minutes dans l'hémicycle.

Monsieur le ministre, je vous passe la parole pour présenter cette réforme, qui est l'aboutissement d'une large consultation menée depuis l'automne.

M. Jean-Michel Blanquer, ministre de l'éducation nationale. Monsieur le président, mesdames et messieurs les députés, je suis évidemment très heureux de pouvoir m'exprimer devant vous sur cette très importante réforme, et de le faire en présence de Pierre Mathiot, qui a joué un rôle de premier plan dans la préparation de celle-ci.

Pendant plusieurs mois, Pierre Mathiot a mené en effet une consultation auprès de plus d'une centaine d'interlocuteurs et de groupes d'interlocuteurs, 40 000 lycéens y ayant par ailleurs participé par voie électronique. De mon côté, j'ai lancé une concertation, notamment avec les organisations syndicales. Cela m'a permis d'annoncer au conseil des ministres du 14 février les éléments de la réforme du baccalauréat. Je vais la résumer rapidement, car je pense que vous en connaissez l'essentiel.

Une question résume l'esprit de cette réforme : comment, en préparant les élèves au baccalauréat, les préparer à réussir au-delà du baccalauréat ? C'est en y répondant que nous pourrons redonner du sens au baccalauréat. De fait, le type d'examen que nous envisageons suppose un type de préparation utile aux élèves et dispensée sur plusieurs années, de façon à en finir avec plusieurs fléaux, en particulier l'échec de nombre d'entre eux dans l'enseignement supérieur – qui n'est jamais que le révélateur de problèmes qui se posent en amont.

Il s'agit pour nous de revaloriser le baccalauréat – toutes craintes en la matière devraient être aujourd'hui dissipées –, de lui donner une nouvelle jeunesse, et après deux cents ans d'existence, de lui faire franchir un nouveau siècle. Le baccalauréat est un point de repère, un rite, une institution française qui nous unit – et tout cela n'a rien de péjoratif. Par cette réforme, nous tentons de lui donner une nouvelle vie.

Cette réforme, c'est aussi un état d'esprit : il s'agit de « déverrouiller » le système scolaire français par l'aval. Ce que la société française notera le plus, c'est le changement qui interviendra en mai et juin. Concrètement, à partir de 2021, ces deux mois retrouveront un peu de normalité : les élèves de seconde et de première travailleront jusqu'au bout de l'année scolaire et il en ira quasiment de même pour ceux de terminale. Ce sera un très grand changement dans nos lycées ; le gain de temps sera énorme. L'examen sera moins lourd à organiser, mieux étalé dans le temps. Cela permettra en outre de faire quelques économies et évitera certains dysfonctionnements. Ainsi, la base de données des sujets devrait être de nature à limiter, voire à faire totalement disparaître le phénomène des fuites. Ce déverrouillage emportera toute une série de conséquences.

Peut-être même qu'indirectement, on pourra « déverrouiller » le lycée, voire l'amont du lycée. En effet, un baccalauréat plus ouvert, avec notamment la fin des séries, c'est aussi un parcours lycéen plus responsable, fait de choix, d'essais, parfois sans doute d'erreurs, de passerelles. Les enjeux de notre système scolaire en seront affectés – positivement, selon moi. D'ailleurs, cette réforme ne surgit pas de mon chapeau, ni de celui de quelques esprits éclairés. Elle est le produit d'une consultation, de réflexions qui datent de longtemps déjà, et que bon nombre d'entre vous avez portées ces dernières années. C'est aussi pour cela qu'elle nous arrive avec une certaine maturité et qu'elle recueille un certain assentiment dans notre pays, même si, comme tout changement – et celui-ci n'est pas mince – elle soulève des questions et des inquiétudes. Elles sont légitimes et je les prends au sérieux. Y répondre est évidemment un des enjeux de notre rencontre d'aujourd'hui. Je vais m'efforcer de vous rassurer et de vous montrer ce que cette réforme va nous faire gagner.

Ce baccalauréat se traduit donc par plus de liberté, et davantage de choix pour les élèves. Il se traduit aussi par plus d'égalités, de par les garanties que nous apportons dans le contrôle continu et de par l'attractivité supplémentaire qu'il pourra offrir aux lycées les plus défavorisés.

Je veux renverser l'argument classique qui a été avancé en amont de la réforme, selon lequel ce baccalauréat risquait de renforcer les inégalités, et de déboucher sur un diplôme d'établissement, et montrer qu'au contraire, nous allons faire en sorte de renforcer les établissements qui en ont le plus besoin. J'expliquerai comment dans un instant.

Ce baccalauréat sera synonyme de plus de réussites, celle-ci devant elle-même être synonyme d'excellence. Les associations disciplinaires, ou ceux qui sont, à juste raison, attachés à la qualité de chaque discipline, se sont inquiétés. Je peux leur répondre que toute discipline sera renforcée par la réforme dans la mesure où elle sera mieux suivie par chaque élève qui l'aura choisie. En clair, on en fera plus avec des programmes qui seront revisités, dans le sens d'une plus grande qualité, et d'un plus grand approfondissement. Chaque matière permettra d'aller plus loin. Nous répondrons ainsi aux remarques faites par des acteurs de l'enseignement supérieur qui, ces dernières années, se plaignaient de la dégradation du niveau des élèves dans un certain nombre de matières.

Quelles sont les grandes lignes de la réforme ?

Rappelons tout d'abord qu'elle a pour fondement l'engagement du Président de la République de prévoir un baccalauréat organisé au travers de quatre épreuves terminales, et pour le reste, en contrôle continu. Il est clair que cet engagement a créé un socle qui a facilité le processus de la réforme : tout un chacun connaissait l'objectif. Par la suite, le Premier ministre s'est engagé à ce que le nouveau baccalauréat soit mis en place en 2021. *Ipso facto,*

le compte à rebours a démarré. D'où le calendrier qui a été adopté pour faire aboutir la réforme. C'est à partir de là que nous avons construit ce nouveau baccalauréat, dont voici les éléments principaux.

Premièrement, quatre nouvelles épreuves terminales s'ajoutent à l'épreuve de français, qui a toujours lieu en fin de classe de première – à l'écrit et à l'oral. Sans doute faudra-t-il redéfinir la nature de chacune des épreuves. Ce travail sera assuré dans les prochaines semaines par les instances compétentes. En tout cas, l'épreuve de français reste un point de repère de notre système – il ne s'agit pas de tout changer avec la réforme.

Les élèves de la classe de terminale passeront donc quatre épreuves terminales : deux au retour des vacances de printemps, et les deux autres à la fin du mois de juin. Les premières sont les épreuves de spécialité, deux matières choisies par l'élève, autrement dit ses points forts, qui diffèrent d'un jeune à l'autre. Les secondes sont l'épreuve de philosophie, la seule qui sera passée par tous les élèves de la voie générale et de la voie technologique à la fin du mois de juin, et l'oral qui, en raison de sa nouveauté, sera retenu par beaucoup comme l'un des points essentiels de la réforme.

Cet oral, qui se déroulera devant un jury de trois personnes, durera vingt minutes. Il se décompose en deux séquences : dix minutes, pour la présentation d'un projet par l'élève, et dix minutes de questions de la part du jury. Le projet aura été préparé depuis le début de la classe de première, dans l'esprit de ce que sont les TPE d'aujourd'hui. La différence est que l'élève aura disposé de beaucoup plus de temps pour le faire : d'abord de façon collective, pendant la classe de première, dans le cadre d'une des trois matières de spécialité de l'élève, voire d'une deuxième matière autre que la matière de spécialité ; ensuite de manière individuelle, au cours de la classe de terminale, de façon à préciser et à faire mûrir le projet en vue de sa présentation. Le jury posera des questions pendant dix autres minutes. Il pourra élargir le questionnement pour apprécier la capacité d'analyse de l'élève, mais aussi sa capacité à puiser dans ses connaissances, notamment scientifiques et historiques, pour lui répondre.

Les buts visés par un tel oral sont multiples. Le premier est d'envoyer en amont du système un signal portant sur la qualité du français oral de chaque élève. Nous souhaitons là encore renverser un argument que nous avons souvent entendu, et qu'il faut prendre au sérieux, selon lequel tout le monde n'est pas égal devant l'oral suivant ses origines familiales et sociales. C'est en partie vrai, même s'il y a de très nombreuses exceptions, avec des élèves de classes favorisées qui sont inhibés, et des élèves de classes défavorisées qui s'expriment très bien. Il ne faut donc pas sombrer non plus dans une sorte de fatalisme social. En tout état de cause, c'est précisément le rôle du système scolaire que de compenser ces inégalités en préparant les élèves à réussir l'oral, tout au long des années du lycée mais aussi en amont.

C'est un point important, qui nous renvoie à ce que j'ai dit au début de mon propos : en préparant les élèves au baccalauréat, on les prépare à réussir au-delà du baccalauréat. En l'occurrence, en plaçant à l'aval du système scolaire l'oral du baccalauréat, nous inciterons les élèves à bien s'exprimer en public tout au long de leur vie scolaire. De fait, le manque de préparation des élèves français à l'expression orale est une des faiblesses de notre système. Cela étant, le renforcement de l'expression orale ne saurait nuire à l'expression écrite en français, à laquelle nous attachons une grande importance.

Après les épreuves terminales, venons-en au deuxième élément de cette réforme : les épreuves de contrôle continu, c'est-à-dire toutes les autres. Le contrôle continu comptera pour 40 % de la note – 30 % pour les « contrôles communs » et 10 % pour le bulletin.

Ces contrôles communs se dérouleront un peu sur le modèle des bacs blancs à l'échelle de chaque établissement, mais de façon « anonymisée » le correcteur n'étant pas le professeur de l'élève qui passe l'examen, et sur la base de sujets figurant dans une base de données nationale, un peu comme des annales. Cela permettra aux élèves de s'entraîner et de ne pas être pris par surprise.

Enfin, 10 % de la note viendront du bulletin, de façon à donner de l'importance au travail continu de l'élève. Là encore, le but est très clair : en finir avec le bachotage, amener les élèves à travailler en continu, pour pouvoir les juger non pas sur une note obtenue un jour donné, mais sur un travail accompli au cours des mois et des années, dans le cadre d'un système équilibré. Dans cette configuration, le baccalauréat sera plus significatif de l'effort réalisé par l'élève tout au long de sa scolarité.

Tout cela a forcément un impact sur le lycée, à commencer par la fin des séries en voie générale. C'est le troisième élément de cette réforme.

En revanche, nous avons souhaité maintenir les séries de la voie technologique, qui ne sera pas concernée par les évolutions à venir. Cette voie technologique faisant en effet plein sens dans notre système actuel, il n'était pas nécessaire de lui imposer un changement d'ensemble. Nous avons donc préféré la renforcer et en stabiliser les séries, dont certaines sont de création récente, avec des programmes qui ont déjà connu d'importants bouleversements. Cela étant, nous avons prévu des passerelles avec la voie générale. Je pense plus particulièrement à la matière « science de l'ingénieur », qui pourra être commune aux deux enseignements.

J'en viens à la fin des séries pour la voie générale. Celles-ci sont très importantes dans notre système, et vous en connaissez les conséquences. Nous avons souhaité notamment en finir avec la hiérarchie – parfois artificielle – de ces séries. Nous voulons que les lycéens choisissent des parcours qui leur correspondent, au lieu de devoir se conformer à des choix tout faits.

La fin des séries aura aussi l'avantage de la simplification. Le nouveau système devient extrêmement lisible, avec ce que nous appelons « les matières communes » : le français – quatre heures en première ; la philosophie – quatre heures en terminale, soit plus que pour l'actuelle série S ; l'histoire-géographie et l'enseignement moral et civique – trois heures et demie en première comme en terminale, soit plus d'histoire et géographie que dans certaines séries actuelles ; l'EPS – deux heures ; les langues vivantes 1 et 2 – trois heures et demie. Autant de marqueurs pour ce socle commun, avec une création qui suscitera des questions de votre part : les « humanités scientifiques et numériques » que nous mettons au cœur du socle commun, parce qu'elles concernent les compétences scientifiques que tous les élèves, qu'ils soient littéraires ou scientifiques, doivent maîtriser.

(L'audition, suspendue à seize heures quarante-cinq, est reprise à dix-sept heures)

M. le ministre. La suppression des séries de la voie générale se traduira donc par un système beaucoup plus lisible, compréhensible par tout un chacun. L'amélioration sera loin d'être négligeable : nous aurons un socle commun et des disciplines de spécialité, qui se

partagent les heures à peu près par moitié – hormis les heures d'option dont je parlerai dans un instant.

J'appelle particulièrement votre attention sur les « humanités scientifiques et numériques », matière qui recouvre rien de moins que la culture scientifique commune de nos élèves. Cette culture scientifique commune suppose une compétence numérique, avec tous les enjeux qu'emportent la création ou l'accentuation de la compétence de codage de nos élèves, et tout ce que cela signifie, d'un point de vue mathématique, sur l'algorithmique. Je signale donc à tous ceux qui s'inquiéteraient de la fin d'une compétence mathématique chez les élèves ayant choisi des spécialités littéraires que, dans le cadre de cette discipline – dont les contenus restent à définir dans le cadre de l'évolution des programmes qui se fera au cours des prochains mois – la compétence mathématique numérique restera présente.

Il y a aussi une mise en perspective des grandes évolutions scientifiques de notre époque. Je pense à la transition écologique ou à la bioéthique qui ont une très grande importance, en particulier pour les sciences et vie de la terre (SVT). Tous ces éléments doivent faire l'objet d'un programme spécifique qui permettra à nos élèves d'appréhender les transformations scientifiques, mais aussi d'accentuer leur raisonnement scientifique. Le programme est à faire et bien entendu, comme pour toute nouvelle discipline, cela pose la question des ressources humaines : qui va faire ces cours ? L'objectif est d'avoir des professeurs venus de disciplines différentes - mathématiques, SVT et physique-chimie sont particulièrement concernées.

Je ne vais pas énumérer les disciplines de spécialité, car ce serait fastidieux. Je signale tout de même qu'il y en a trois en première, et deux en terminale – quatre heures pour chacune d'entre elles en première et six heures en terminale. C'est extrêmement simple à comprendre. Cela permet de faire des choix en première puis d'accentuer son choix en terminale, voire de changer de spécialité entre la première et la terminale. La liberté et l'essai sont en effet deux notions importantes dans le parcours de l'élève.

Je veux également appeler votre attention sur la discipline consacrée au codage et au numérique, qui pourra être couplée à d'autres spécialités – par exemple les mathématiques, les SVT ou la physique. De la même façon, certaines disciplines, qui peuvent exister sous une forme ou une autre dans les séries actuelles, seront certainement revisitées sous des intitulés nouveaux. Je pense à celle qui s'intitule « Humanités, littérature et philosophie », dont le programme sera certainement très intéressant.

Ces disciplines de spécialité peuvent être complétées par des options, des enseignements facultatifs choisis par les élèves. C'est le moyen de confirmer certaines options existantes, auxquelles nous tenons beaucoup. Je citerai « Langues et cultures anciennes », une option de trois heures qui peut être choisie en complément des spécialités que j'ai mentionnées. Mais c'est vrai aussi de la troisième langue vivante, et d'autres enseignements.

Je voudrais encore insister sur la création de deux options nouvelles : « Mathématiques expertes » et « Mathématiques complémentaires ». La création de l'option « Mathématiques expertes » est une conséquence directe du rapport Villani, qui la préconisait : un élève qui a choisi mathématiques comme spécialité en terminale pourra ajouter aux six heures que cela représente trois heures de « Mathématiques expertes ». Cela représente un nombre d'heures de mathématiques supérieur à celui qui est dispensé aujourd'hui à un élève de la série S. L'objectif est aussi de remettre en selle les mathématiques dans notre pays.

Mais il y aura également trois heures de mathématiques dites « complémentaires ». Cette option pourra être prise par ceux qui n'auront pas choisi « Mathématiques » comme spécialité, mais qui ont besoin des mathématiques. L'exemple typique est celui des élèves qui prendront SVT et physique chimie en terminale parce qu'ils se destinent à des études de biologie ou de médecine et qui ont tout de même besoin de mathématiques, mais de mathématiques un peu spécifiques, adaptées à leur cursus – avec davantage de probabilités et de statistiques que de géométrie. Je le précise pour apaiser les craintes, exprimées notamment par les SVT, alors même qu'il n'est évidemment pas question d'affaiblir cette discipline dans la nouvelle configuration : si on ne choisit pas les mathématiques en spécialité, on pourra les retrouver en enseignement complémentaire, mais avec un contenu plus en adéquation avec son profil. Ces « Mathématiques complémentaires » pourront également être choisies, par exemple, par des élèves faisant des sciences économiques et sociales, dans lesquelles les statistiques et les probabilités tiennent aussi une place importante.

Bref, nous avons élaboré un système présentant une certaine cohérence entre les différentes offres, qui permet d'imaginer des parcours assez différents en couplant les disciplines.

Je terminerai en insistant sur la compensation des inégalités, autre enjeu de la réforme. Nous allons réaliser un travail technique tout au long des prochaines semaines, pour apprécier le nombre de duos de spécialités que nous pouvons offrir dans chaque établissement de France. En effet, quand vous couplez toutes les spécialités entre elles, vous obtenez un nombre de duos bien trop élevé pour pouvoir être offert dans chacun d'entre eux. Toutefois, nous devons pouvoir proposer une base commune de duos de spécialités dans toute la France. Nous aurons l'occasion de l'expliciter au cours des prochaines semaines.

Ce qui est important, c'est que nous pouvons faire de ce nouveau dispositif un outil de compensation des inégalités. On entend dire souvent que la réforme pourrait accentuer les inégalités en faveur des établissements qui sont déjà les plus favorisés : nous pouvons faire exactement l'inverse en permettant aux établissements les plus défavorisés de proposer un duo supplémentaire par rapport aux duos habituels. Tout établissement pourra donc proposer un duo original, qui n'existe pas nécessairement dans les autres établissements, et tout établissement en zone défavorisée sera en situation d'en rajouter encore une, ce qui le rendra plus attractif. Ainsi, nous mettrions en œuvre dans les zones défavorisées ce que Pierre Mathiot appelle dans son rapport des « spécialités d'établissement ».

Pierre Mathiot avait pris comme exemple « Art et informatique ». Malgré son intérêt, un tel duo n'a pas vocation à être proposé dans tous les établissements de France – ce ne serait pas raisonnable. Il correspond néanmoins à certaines études et à des types de métiers. On peut donc l'offrir dans certains établissements, notamment dans ceux qui auraient besoin d'améliorer leur attractivité. Voilà qui montre que la souplesse introduite par cette réforme peut être mise au service d'une politique sociale. De la même façon, nous revisiterons l'accompagnement personnalisé pour qu'il ne soit pas indifférencié, mais plus particulièrement prononcé dans les lycées les plus défavorisés.

Monsieur le président, mesdames et messieurs les députés, je n'ai fait que résumer cette réforme. Je vous apporterai d'autres précisions en répondant à vos questions.

M. le président Bruno Studer. Cela donnerait presque envie de repasser le bac ! *(Sourires.)*

M. Pascal Bois. Merci, monsieur le ministre, pour votre présentation de cette réforme ambitieuse et progressiste, grâce à laquelle nos futurs bacheliers disposeront d'un examen plus juste, permettant d'évaluer leurs efforts et leurs acquis de manière continue, un examen moins complexe à organiser et davantage tourné vers la réussite des élèves dans le cadre de leur projet professionnel.

Que va devenir le bac OIB – option internationale – et quelles seront les modalités retenues pour les épreuves de langue vivante, notamment à l'oral ?

Vous préservez le totem de la philosophe parmi les épreuves finales, mais ne pourrait-on pas envisager l'apprentissage de cette matière dès la seconde ou la première, tant son programme est dense ?

Enfin, je suis satisfait de voir proposée une nouvelle matière intitulée « Humanités numériques et scientifiques », dont la vocation est de doter les élèves des connaissances indispensables pour vivre et agir au XXI^{e} siècle. Mais force est de constater la grande méconnaissance qu'ont nos lycéens du fonctionnement rudimentaire de l'État, de l'organisation de la justice et de nos services publics comme du rôle et des compétences de nos collectivités. Certes, l'enseignement moral et civique est présent en première mais à raison de trente minutes seulement par semaine. Ces sujets ont-ils vocation à être abordés en socle commun ou dans une discipline de spécialité ?

Mme Annie Genevard. Le nouveau bac que vont expérimenter les lycéens n'est pas pour nous une surprise, car il ressemble beaucoup à ce que nous avions proposé dans notre programme présidentiel.

Le baccalauréat a une double fonction : clore les études secondaires et permettre l'entrée à l'université dont il est le premier grade. Or le taux d'échec est aujourd'hui massif – près de 60 % – en première année universitaire. Ce fléau, auquel Parcoursup est supposé remédier en partie, est principalement dû à un déficit de maîtrise des connaissances et des compétences parfois basiques indispensables à la réussite à l'université – je vois M. Mathiot esquisser un rictus…

La remise à niveau, que la ministre de l'enseignement supérieur a proposé et que nous avons adoptée est la conséquence d'un affaiblissement du baccalauréat qui, de fait, n'est plus le premier grade universitaire. Votre réforme conduira-t-elle à un bac de meilleure qualité ? Comment comptez-vous mesurer l'amélioration de ce diplôme aujourd'hui très dévalué et que presque tout le monde obtient ? Les exigences en matière de correction des épreuves vont-elles être renforcées ?

Mme Nadia Essayan. L'objet de cette réforme nécessaire est de rendre le baccalauréat plus juste, plus égalitaire et plus cohérent. Monsieur Mathiot, vous faites, dans votre rapport, état des choix d'orientation des lycéens et précisez que, parmi les filières les plus demandées, figurent le droit et la psychologie, alors même que ces deux matières ne sont pas enseignées au lycée, ou alors à titre très optionnel.

Non seulement les sciences sociales sont plébiscitées par les bacheliers, mais elles leur apprennent à s'adapter au monde du travail qui les attend, elles permettent d'acquérir des compétences fondamentales comme la capacité d'adaptation et de coopération, la faculté d'analyse et l'esprit critique, la rigueur méthodologique, la prise d'initiative, autant d'aptitudes qui permettront à ces jeunes de changer plusieurs fois de métier, mais aussi de

ville ou de pays au cours de leur carrière. Comment pouvons-nous, dans nos circonscriptions, à la fois répondre aux inquiétudes des professeurs de sciences économiques et sociales et garantir aux lycéens qu'ils seront dotés des connaissances nécessaires pour s'orienter ?

Quelle place tiendra le débat parlementaire sur ces questions-là à l'Assemblée nationale ?

Mme Michèle Victory. Avec, entre autres mesures, la suppression des séries, vous bouleversez l'organisation du lycée d'une manière assez conséquente : pourquoi pas, si cela a pour objectif et pour résultat le développement de compétences permettant aux bacheliers de poursuivre leurs études, de réussir leur formation professionnelle et de s'épanouir davantage dans ce qu'ils font.

Nous pourrions voir dans cette réorganisation une tentative de décloisonnement des parcours que beaucoup d'enseignants et de parents appellent de leurs vœux, mais nous nous interrogeons sur la cohérence de ces mêmes parcours dans un système beaucoup plus éclaté. Je pense en effet qu'il est très important de travailler à construire une culture commune entre tous nos élèves, et nous aurions souhaité voir la déconstruction des murs existants pour enfin parvenir à une égale considération des trois voies : générale, technologique et professionnelle. C'est pourquoi nous nous demandons pourquoi vous n'avez pas choisi de mener la réflexion et les chantiers sur ces trois voies de manière parallèle, afin d'avancer vers un lycée plus polyvalent, où chacun aurait pu trouver sa place.

Je reviendrai ici sur le cas de la philosophie au sujet de laquelle nous avons interrogé la présidente du Conseil supérieur des programmes pour savoir s'il n'était pas possible de l'intégrer dans le programme des lycées professionnels. Il semble que la porte ne soit pas totalement fermée à cette option. Le confirmez-vous ?

Par ailleurs, votre réforme ne risque-t-elle pas de rendre certains lycées moins attractifs s'ils ne peuvent offrir l'ensemble des binômes de matières à leurs élèves ? J'ai cru comprendre que les réponses concrètes à cette question nous parviendrons dans quelques semaines, mais je tenais d'ores et déjà à vous faire part de notre inquiétude.

Mme Béatrice Descamps. Je tiens tout d'abord à saluer le travail que vous avez entrepris pour redonner du sens au bac. Pourriez-vous nous apporter quelques précisions au sujet de l'harmonisation des évaluations réalisées en contrôle continu ? Cela rassurerait beaucoup d'enseignants, de lycéens et de parents.

Mme Elsa Faucillon. Un point m'inquiète tout particulièrement dans votre réforme, c'est la question des binômes. En effet, dans l'incapacité d'offrir l'ensemble des binômes de matières à leurs élèves, certains lycées ne seront-ils pas contraints de se spécialiser, ce qui comporte le risque de créer de graves inégalités territoriales ? Nous attendons donc des réponses claires sur cette question.

J'ai par ailleurs le sentiment – mais je ne demande qu'à être contredite – que cette réforme à moins pour objectif d'augmenter le pourcentage de bacheliers dans une classe d'âge que de répondre au contraire au fait que trop d'élèves obtiennent aujourd'hui ce diplôme qui ouvre les portes de l'université. Pour le dire autrement, les mesures que vous proposez ne répondent pas selon moi à l'enjeu majeur qu'est aujourd'hui le fait de doter le plus grand nombre possible de lycéens de connaissances qui ne se résument pas uniquement à des savoirs

théoriques mais s'expriment également en termes de compétences, de maîtrise de l'écrit et de l'oral et d'esprit de synthèse.

Mme Stéphanie Rist. Monsieur le ministre, vous avez souhaité faire évoluer les modalités d'examen du baccalauréat. L'introduction d'un grand oral, qui sera préparé dès la première, est une innovation importante, dont l'enjeu est souligné dans le rapport de M. Mathiot. Il est en effet essentiel pour les élèves et les étudiants d'aujourd'hui de maîtriser les techniques de la présentation orale et d'acquérir une habitude de ces exercices. Cela suppose une pratique régulière bien au-delà de l'examen terminal du baccalauréat. Comptez-vous donc donner une place plus importante à l'évaluation orale au cours de la scolarité, notamment chez les plus jeunes ?

Mme Sabine Rubin. Dans la réforme du lycée que vous proposez, la culture générale, entendue comme englobant les sciences dures, les humanités et les sciences sociales, est donc réduite à peau de chagrin dans le fameux tronc commun. C'en est fini des disciplines scientifiques pour tous, et des sciences sociales et économiques qui permettent de comprendre le monde ; ces disciplines ne sont plus que des spécialités que les jeunes devront choisir dès quinze ans, pour être sélectionnés trois ans plus tard à l'université, au terme de ce tunnel de spécialités dans lequel ils auront été enfermés. C'en est fini du droit à l'erreur et des errements nécessaires à la construction de son orientation : bienvenue à l'école qui ne corrige en rien les inégalités, bienvenue à l'école de l'utilitarisme !

J'ai été contactée par des enseignants en sciences économiques et sociales, qui s'inquiètent de la place nouvelle dévolue à leur discipline : celle-ci se retrouve non seulement marginalisée en termes de volume horaire, mais c'est surtout son démembrement qui pose problème. Conformément au souhait de l'Institut de l'entreprise, émanation du Medef, vous vous apprêtez, en effet, à séparer l'enseignement des sciences économiques de celui des sciences sociales. Ce faisant, c'est un regard critique sur les différentes façons d'appréhender notre société que vous supprimez. Monsieur le ministre, votre gouvernement s'apprête à faire voter une loi contre les *fake news* ; ne pensez-vous pas que doter l'ensemble de nos enfants d'une culture économique, sociale et politique solide serait plus efficace pour leur apprendre à décrypter l'actualité ?

M. le ministre. Monsieur Bois, les conséquences qu'aura la réforme au-delà du cadre franco-français sont importantes à saisir. Elles font partie de ces conséquences indirectes qu'il faut bien mesurer. Elles sont nombreuses, d'abord parce que le baccalauréat français est regardé dans le monde entier, en particulier dans le monde francophone, et que sa transformation aura donc un impact sur d'autres baccalauréats dans le monde. Je pense par exemple au Liban, où l'on regarde de très près ce que nous sommes en train d'entreprendre, mais on pourrait également citer les pays de l'Afrique francophone.

Ensuite, nous nous rapprochons, avec cette réforme, du bac tel qu'il est organisé dans les sections internationales avec l'OIB que vous avez mentionné, mais également de certains modèles étrangers, notamment européens, de diplôme de fin d'études.

Votre question portait également sur l'enseignement des langues vivantes. À cet égard, mes déclarations du 14 février dernier doivent être considérées à la fois comme un point d'aboutissement de nos concertations et un point de départ d'une réflexion sur la pédagogie des langues. J'ai suivi sur ce point une préconisation du rapport de Pierre Mathiot, qui suggère la mise en place d'un dispositif de certification, ce qui donnera un outil supplémentaire aux élèves, puisqu'ils pourront ainsi se prévaloir d'un niveau de certification

attesté. Cette certification fera par ailleurs certainement évoluer la pédagogie, et je sais que les professeurs de langues de notre pays y sont tout à fait prêts et sont ouverts au changement. Je lancerai donc prochainement une mission sur cette question spécifique des langues, de façon que nous puissions faire évoluer à la fois les programmes et les modes d'enseignement dans un sens qui tienne compte de toutes les modernisations nécessaires. Nous ne manquerons pas, en l'occurrence, de nous nourrir de certains exemples internationaux, sachant qu'il est avéré que nous avons en matière d'acquisition des langues étrangères d'importantes marges de progrès.

Pour ce qui concerne l'épreuve finale de philosophie maintenue dans la voie générale et dans la voie technologique, je m'inscris dans une tradition française que j'assume totalement. Je confirme par ailleurs à Mme Victory que la réflexion est ouverte sur le fait d'introduire la philosophie dans la voie professionnelle. Nous ne partons pas de zéro sur le sujet : des expérimentations intéressantes ont déjà eu lieu, et l'Inspection générale de l'éducation nationale a produit un rapport plutôt convaincant. Il y a donc de fortes chances que nous retenions cette option, mais nous en reparlerons dans le cadre de la réforme de la voie professionnelle, pour laquelle nous attendons le rapport qui doit nous être remis jeudi prochain.

Quant à commencer l'étude de la philosophie avant la classe de terminale, c'est un vaste sujet, que la réforme n'aborde pas directement. Néanmoins, l'introduction dans le cursus d'une nouvelle discipline de spécialité intitulée « Humanités, littérature et philosophie » permet bel et bien à ceux qui le souhaitent de s'initier à la philosophie dès la classe première, avant de l'approfondir en terminale en conservant cette spécialité qui viendra s'ajouter aux quatre heures de philosophie hebdomadaires du tronc commun. Tout cela n'exclut pas d'éventuels développements de l'enseignement de la philosophie ou, en tout cas, de la réflexion analytique, dès l'école primaire, mais cela excède la réforme du baccalauréat qui nous intéresse ici.

Vous m'avez également interrogé sur la place que pourrait occuper un enseignement sur le fonctionnement des institutions dans le nouveau lycée. Il pourra d'abord s'inscrire dans le cadre de l'option « Droit et grands enjeux du monde contemporain » en classe de terminale. Bien que cette discipline n'ait que quelques années d'existence, le succès qu'elle a rencontré nous a conduits à la maintenir.

Cet enseignement pourra également s'inscrire dans les programmes d'histoire-géographie et d'enseignement moral et civique, qui se voient respectivement allouer trois heures et une demi-heure hebdomadaires. Il me semble en effet non seulement normal mais souhaitable que la connaissance des institutions soit abordée dès le lycée, au travers notamment d'une remise en perspective des conditions historiques qui ont conduit à la mise en place du cadre institutionnel et démocratique qui est le nôtre aujourd'hui.

M. Pierre Mathiot, professeur des universités. Actuellement, l'option « Droit et grands enjeux du monde contemporain » n'existe qu'en terminale L ; désormais, elle sera proposée à l'ensemble des élèves, sachant qu'elle présente un intérêt tout particulier pour les élèves souhaitant s'orienter vers la faculté de droit. À cela s'ajoute une nouvelle discipline intitulée « Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques », qui peut parfaitement intégrer un enseignement sur nos institutions.

M. le ministre. Mme Genevard s'est inquiétée de savoir si la réforme allait améliorer la qualité du baccalauréat. C'est évidemment ce que nous visons, de différentes façons, au

premier rang desquelles le renforcement des programmes dans chaque discipline. Là encore mes annonces du 14 février constituent davantage un point de départ qu'un point d'arrivée, puisque j'ai saisi la présidente du Conseil supérieur des programmes, qui dispose de toute l'année 2018 pour l'élaboration des programmes qui seront mis en œuvre en classe de première à la rentrée 2019, l'objectif étant naturellement de réécrire ces programmes à la lumière de la nouvelle logique du baccalauréat et des remarques qui ont été faites sur les précédents programmes.

De ce point de vue chaque discipline est dans une situation particulière : ainsi, la plupart de nos interlocuteurs ont considéré que l'actuel programme de philosophie était assez satisfaisant et ne nécessitait pas de grands bouleversements ; les programmes de mathématiques ou de physique-chimie en revanche ne recueillent pas le même consensus et vont donc nécessiter d'être retravaillés, approfondis et améliorés.

Quant aux critiques récurrentes qui accusent le système de correction d'être partiellement responsable de la démonétisation du baccalauréat, je pense qu'en effet nous devons travailler à rendre les corrections plus « sincères », ce qui n'exclut pas les harmonisations indispensables.

Cela m'amène à répondre à Mme Faucillon que notre but n'est évidemment pas qu'il y ait moins d'élèves qui obtiennent le baccalauréat dans le futur, ce qui serait contraire aux ambitions d'un pays moderne. Nous voulons simplement faire en sorte que le diplôme acquis soit un diplôme qui valide des capacités réelles. Il est donc certes pertinent d'amener toute une classe d'âge vers le bac général, technologique ou professionnel, mais cela doit correspondre à une appréciation sincère des compétences de chaque élève, lesquelles lui correspondront d'autant mieux qu'il aura choisi sa spécialisation.

De plus, le fait qu'une partie de l'évaluation se fasse en contrôle continu et qu'une partie des épreuves du contrôle terminal se déroulent au retour des vacances de printemps va permettre une meilleure prise en compte du parcours de l'élève dans son orientation future, ce qui va dans le sens de la qualité, de la sincérité et de la cohérence.

Madame Essayan, il est normal qu'il y ait, dans chaque discipline, des inquiétudes et des attentes, ce qui ne signifie pas qu'elles soient fondées. Nous n'avons en l'occurrence pas l'intention de supprimer les sciences économiques et sociales (SES), pas plus que nous avons le projet de découpler les sciences économiques et les sciences sociales, contrairement à ce que j'ai pu lire dans la presse avant que je rende mes conclusions. De ce point de vue, les « infox », ou *fake news*, ont été nombreuses au sujet du baccalauréat, et nous devons nous mobiliser pour empêcher qu'elles ne se propagent.

Les sciences économiques et sociales demeurent donc comme une matière de spécialité, ce qui leur confère une grande importance. J'en veux pour preuve les mathématiques, dont personne n'imagine que nous allons les dévaloriser et qui sont également une matière de spécialité. Les SES sont donc consacrées par la nouvelle réforme ; qu'elles soient ensuite concernées par la refonte des programmes me paraît indiscutablement légitime.

M. Pierre Mathiot. Enseignant la science politique, je suis assez proche des sciences économiques et sociales. Actuellement elles ne figurent que dans les programmes de la filière ES, ce qui n'en fait donc pas une discipline « universelle ». Dans le nouveau système, tous les élèves pourront évidemment opter pour les SES, à raison de quatre heures par semaine en première puis de six heures en terminale.

Par ailleurs, l'enseignement des sciences politiques dans l'option « Histoire géographie, géopolitique et sciences politiques » sera assuré par des enseignants de SES, qui ont également vocation à « s'approprier » l'option de spécialité « Droit et grands enjeux du monde contemporain », s'ils demandaient à être certifiés pour cet enseignement. Au total, le volume horaire dévolu aux enseignants de SES devrait, dans le pire des cas, être identique à ce qu'il est à l'heure actuelle, mais, selon une hypothèse plus probable et plus optimiste, il y fort à parier qu'il sera globalement accru.

M. le ministre. J'ajoute que de nombreuses critiques nous proviennent des rangs scientifiques, accusant la réforme de privilégier les lettres et les sciences humaines, tandis que, chez les tenants de ces dernières, on nous reproche exactement l'inverse. Les élèves conservant peu ou prou le même nombre d'heures d'enseignement, il est probable que la vérité soit au milieu, ce qui est au fond l'équation politique dans laquelle nous nous inscrivons. Nous avons beaucoup réfléchi pour parvenir à une situation équilibrée, dans laquelle les lycéens soient en situation de faire des choix parmi des disciplines, dont aucune ne fait l'objet d'un ostracisme particulier. Bien au contraire, il s'agit d'en tirer le meilleur suc, ce qu'entend traduire la révision des programmes.

Madame Victory, vous vous inquiétez du risque d'éclatement d'un système décloisonné, où les possibilités de choix sont élargies. Je n'y crois pas. Il s'agit d'un système qui offre une liberté très attendue par les lycéens, et je m'engage à tout faire pour que sa mise en place aboutisse au contraire à une plus grande égalité, autrement dit à ce que tous les lycées de France puissent proposer le même socle commun et que les différences qui pourraient apparaître au niveau des matières optionnelles jouent en faveur des lycées défavorisés.

Vous m'avez également demandé pourquoi on ne réformait pas ensemble la voie professionnelle, la voie technologique et la voie générale. C'est en réalité notre intention mais nous avons choisi d'adopter deux approches distinctes. Dans le cas de la filière générale et de la filière technologique, nous sommes partis de la réforme du baccalauréat, car c'est là que se situe le principal point de friction. Nous estimons donc qu'en faisant évoluer le baccalauréat, nous ferons évoluer le lycée, en « dégrippant » en quelque sorte le système. Dans le même temps, nous fondons la réforme de la voie professionnelle sur la remise, après-demain, du rapport Calvez-Marcon. Nous ne partirons pas du bac, puisque le bac pro est déjà un bac très intégré, qui repose pour l'essentiel sur le contrôle continu. L'évolution se fera donc d'abord par une transformation du lycée, le but étant de créer davantage de passerelles entre les trois filières professionnelle, technologique et générale. Ces trois filières doivent, dans notre esprit, être considérées aussi nobles les unes que les autres. Le défi est immense, mais nous n'avons jamais été aussi près d'y arriver. Quoi qu'il en soit, nous menons une réflexion simultanée sur les trois filières, dont notre calendrier tient compte.

Madame Descamps, l'harmonisation des évaluations du contrôle continu doit permettre d'empêcher les inégalités entre établissements. L'éducation nationale maîtrise ce savoir-faire et ces techniques d'harmonisation, ce qui n'exclut pas de les faire progresser encore ; je crois en effet que la correction harmonisée des examens peut connaître un saut qualitatif grâce en particulier aux nouvelles technologies dont nous disposons.

Madame Faucillon, je voudrais compléter ma réponse sur nos objectifs en matière de nombre de bacheliers, en indiquant que nous maintenons une session de rattrapage – contrairement d'ailleurs à l'une des préconisations du rapport Mathiot –, ce qui prouve bien

que nous n'entendons barrer la route à personne. C'est en tout cas le signal que nous envoyons aux lycéens.

Madame Rist, l'évaluation de l'oral au cours de la scolarité est centrale, ainsi que je le laissais implicitement entendre dans mon propos liminaire. C'est dès la maternelle que les capacités de nos élèves à s'exprimer, à argumenter et à écouter doivent être développées. Nous allons travailler pour cela sur tous les aspects de l'école, qu'il s'agisse de l'accompagnement personnalisé, des activités périscolaires et activités culturelles – je pense par exemple au théâtre, qui va faire l'objet, avec Françoise Nyssen, d'un travail spécifique d'encouragement dans nos établissements.

De nouveaux modes vont ainsi permettre à l'oral d'être plus présent au sein du système éducatif. Cette évolution va de pair avec celles qui doivent intervenir au sujet de l'enseignement des langues vivantes.

Il semble que l'apparition dans le débat public de l'idée consistant à donner une plus grande place à l'oral ait provoqué un déblocage psychologique, qui incite de plus en plus de personnes à s'exprimer sur ce point, en indiquant quel intérêt représente pour elles cette évolution, et de quelle manière elles ont l'intention de l'accompagner. De mon point de vue, cet impact psychologique sera aussi important que les impacts techniques de la réforme pour l'amélioration du français écrit et oral au cours des prochaines années.

J'ai déjà répondu à certaines de vos interrogations, madame Rubin, notamment celles portant sur les SES. Je dois dire que je ne peux être d'accord avec certaines des expressions que vous avez employées. Comment peut-on affirmer que la culture générale se réduit comme peau de chagrin, alors que l'organisation que nous proposons vise précisément à l'inverse ? Quand vous dites « bienvenue à l'école de l'utilitarisme », je ne vois pas trop quel sens vous donnez à ce dernier mot, mais en tout état de cause il me paraît malvenu. Enfin, quand vous dites « fini, le droit à l'erreur » et nous reprochez d'enfermer les élèves dans des couloirs de spécialités, vous décrivez exactement le contraire de ce que nous faisons, puisque nous supprimons les couloirs qui existent aujourd'hui pour aller vers un système où l'élève dispose d'un droit à l'essai, à l'erreur et au choix. Nous prenons le lycéen au sérieux en lui permettant ainsi de se responsabiliser, mais aussi de changer éventuellement de choix.

Enfin, je crois que Pierre Mathiot et moi-même avons répondu à vos craintes relatives au découpage entre les sciences économiques et les sciences sociales.

M. Pierre Mathiot. Il est un élément central que nous n'avons pas encore évoqué, à savoir l'effort très important que nous allons accomplir en faveur de l'orientation, qui constitue en quelque sorte le troisième pilier de cette réforme. Pour répondre à plusieurs questions portant sur la manière dont on pourra juger de la réussite de cette réforme, je dirai que nous pourrons considérer avoir obtenu un progrès certain quand nous aurons réussi à diminuer sensiblement le taux d'échec en première année de licence, qui est actuellement de 60 %. Il se trouvera toujours des personnes pour affirmer que ce n'est pas si grave de redoubler en première année de licence, puisque les jeunes Français affichent, au bout de cinq ans d'études, un taux d'obtention d'un master au bout de cinq ans d'étude plus élevé que le taux moyen dans le monde. Pour notre part, nous estimons qu'échouer une ou deux fois en licence a forcément des conséquences, ne serait-ce que sur le plan psychologique pour les élèves, mais aussi en termes de confiance à accorder à notre système de formation.

Par ailleurs, l'accompagnement à l'orientation que nous proposons a également vocation à constituer un élément d'égalité des chances, car on sait bien aujourd'hui que la mésinformation des jeunes produit beaucoup d'autocensure, et dissuade certains élèves, pourtant doués, d'envisager certaines filières, car ils considèrent qu'elles ne sont pas pour eux – c'est le cas pour certains élèves issus de milieux modestes.

M. le président Bruno Studer. Merci, monsieur Mathiot. Nous savons combien vous avez lutté, à Lille, contre ce phénomène d'autocensure : en cela, le fait que cette mission vous ait été confiée prend tout son sens.

M. Gaël Le Bohec. Monsieur le ministre, monsieur Mathiot, je veux tout d'abord vous féliciter pour la mise en place de cette réforme nécessaire et ambitieuse, que vous avez entreprise de façon cohérente et méthodique. Un chiffre du rapport a retenu mon attention : d'un côté, 50 % des candidats au bac obtiennent une mention, de l'autre, on constate 60 % d'échec en première année de licence, ce qui montre qu'en l'état actuel, il existe une inadéquation entre le bac et le cursus d'études qu'il précède.

Au sujet du bac Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant (STAV), dit « bac agri » – autrefois appelé bac série D' –, je souhaite vous poser une question que je fais remonter du terrain – en l'occurrence, à la fois du comité thématique d'Ille-et-Vilaine, des lycées ISSAT de Redon et Saint-Yves de Bain-de-Bretagne, ainsi que du lycée Saint-Maximin dans le Var, où j'ai eu la chance de faire une « passerelle circo » avec ma collègue Valérie Gomez-Bassac. Ce bac ne figurant pas dans la liste des bacs technologiques énumérée en page 21 du rapport, nous nous interrogeons sur son avenir : que pouvez-vous nous dire à ce sujet ?

M. Maxime Minot. Monsieur le ministre, après la réforme de l'université, vous dévoilez la réforme du baccalauréat, un vaste chantier qui présente au moins deux points communs avec celle engagée précédemment. Le premier est d'aborder la forme plutôt que le fond en ne visant que la finalité de l'examen et en ne prévoyant rien, ou si peu, au sujet des programmes et de la méthodologie d'enseignement : en d'autres termes, vous vous focalisez sur la méthode plutôt que sur l'objectif à atteindre. Par ailleurs, si vous semblez suivre une certaine logique, il me semble que celle-ci devrait être inversée : pourquoi ne pas prendre pour point de départ le primaire, pour consolider les fondamentaux avant de s'attaquer au baccalauréat et à l'université ?

Comme vous le savez, monsieur le ministre, il y a urgence à ce que l'école primaire puisse garantir que chaque élève entrant en sixième sache lire, écrire et compter. Or, comment le ferait-elle dans les territoires ruraux, où les classes sont sacrifiées au bénéfice de certains quartiers des villes ? Dans l'Oise, ce sont ainsi 46 fermetures de classes qui sont aujourd'hui envisagées – il devait même y en avoir 51, selon une première annonce –, contre 16 ouvertures. Inutile d'être premier en mathématiques pour remarquer qu'il y a là un déséquilibre important, inutile également d'être premier en géographie pour remarquer que ces fermetures concernent d'abord les écoles rurales !

Monsieur le ministre, une politique consistant à prendre à certaines écoles pour donner à d'autres ne peut constituer une politique viable et ambitieuse à long terme pour tous. Dédoubler là-bas et diviser ici n'est pas un procédé à la hauteur des enjeux auxquels l'école doit faire face pour nos enfants et pour l'avenir de notre pays. Une politique consistant à suivre uniquement une logique comptable et démographique n'est pas non plus la solution : les écoles rurales ont, elles aussi, des défis à relever. Après les déserts médicaux, prenez garde

à ne pas créer des déserts éducatifs qui seraient une plaie de plus pour les territoires ruraux et remettraient un peu plus en cause leur survie.

M. Laurent Garcia. Monsieur le ministre, vous avez évoqué à l'instant tous les avantages qu'il pouvait y avoir à donner une plus grande place à l'oral, que ce soit en termes de réduction des inégalités sociales ou d'importance dans la future vie professionnelle des élèves. Pour ce qui est de la préparation à l'oral, le projet prévoit qu'elle se fera en première et en terminale, avec à la fois du travail personnel de préparation et un travail en classe. Pouvez-vous nous indiquer ce que doivent faire les élèves, dès la classe de première, pour mettre toutes les chances de leur côté, et notamment s'ils doivent effectuer une préparation personnelle ? En classe, des personnels dédiés vont-ils être affectés à cette préparation ?

M. Pierre-Yves Bournazel. Monsieur le ministre, monsieur le professeur, comme tous les députés de mon groupe, je suis très sensible à votre réforme du baccalauréat et du lycée, qui prévoit un tronc commun et l'intégration d'une nouvelle matière, intitulée « Humanités numériques et scientifiques », que nous saluons.

J'aimerais vous interroger sur la dissertation au lycée – un sujet important, car rédiger une dissertation permet aux élèves de développer leurs capacités à synthétiser et à formuler un problème, à définir un plan et à structurer une pensée, ce qui est essentiel pour les futurs étudiants. Pouvez-vous nous préciser quel regard vous portez sur l'avenir de la dissertation au lycée dans le cadre de votre projet ?

Mme George Pau-Langevin. Monsieur le professeur, j'ai pris connaissance avec beaucoup d'intérêt de votre rapport, car vous avez montré sur le terrain que vous saviez faire évoluer les choses. Au sujet du portefeuille d'expériences et de compétences dont vous avez parlé, j'ai compris qu'il pourrait s'agir de mentionner un engagement associatif, une responsabilité élective, une activité extrascolaire ou un stage. Or, nous savons que les enfants appartenant aux familles les moins favorisées ont, en moyenne, accès à moins d'activités extrascolaires – sportives, culturelles et artistiques – que les autres. Comment allez-vous faire pour éviter que le dispositif mis en place n'ait pas pour conséquence de creuser les inégalités ?

Par ailleurs, pour ce qui est du grand oral, beaucoup de jeunes n'ont pas suffisamment l'habitude de s'exprimer en public. Quelle préparation avez-vous l'intention de mettre en place pour que cet exercice de prise de parole donne les mêmes chances de succès à tous les bacheliers ?

Enfin, certains s'inquiètent au sujet de l'organisation par semestres qui est prévue, se demandant si elle n'a pas pour objet d'optimiser l'annualisation du temps de travail des enseignants. Que pouvez-nous nous dire à ce sujet ?

M. Gabriel Attal. Nous savons que la question de l'orientation, évoquée par M. Mathiot, constitue un enjeu majeur pour la réduction des inégalités en matière d'information des élèves. Des dispositifs ont été annoncés pour la classe de terminale dans le cadre de Parcoursup et d'autres viennent d'être annoncées dans le cadre de la réforme du bac, avec la mise en place de deux heures par semaine consacrée à l'orientation en classe de seconde, puis de trois heures par semaine en classe de première et de terminale – le contenu et l'organisation de ces heures consacrées à l'information des élèves étant laissés à l'appréciation des établissements. J'aimerais savoir si vous prévoyez cependant une directive définissant un cadre national, afin de garantir que, dans tous les lycées de France, les élèves

disposeront des mêmes outils pour s'orienter et poursuivre les études supérieures qu'ils souhaitent.

Mme Frédérique Meunier. Avec votre réforme, monsieur le ministre, on dit adieu à l'ancien bac, et bonjour au nouveau bac, innovant et enrichissant ! Le fait de remplacer les filières L, ES et S par une trentaine de duos me semble une bonne chose, et j'ai noté que les élèves pourraient former toutes les combinaisons possibles dans un bassin géographique donné, ce qui permettra à un élève motivé d'aller étudier dans un lycée ne dépendant pas de son secteur. Vous souhaitez en effet que les établissements situés en zone défavorisée puissent proposer des duos originaux – par exemple « Art et informatique » – afin de renforcer leur attractivité. De l'avis de nombre de parents que j'ai rencontrés, l'absentéisme des professeurs pose actuellement un gros problème : comment allez-vous remédier à cet absentéisme, qui pourrait gêner la mise en place de l'enseignement des matières nouvelles ?

Mme Agnès Thill. Je vous remercie pour votre présence devant notre commission, monsieur le ministre, et vous, monsieur Mathiot, pour votre rapport et votre exposé accessible à tous – je tiens notamment à saluer la méthode utilisée et l'important travail de consultation que vous avez mené. Votre rapport et votre réforme se basent sur une notion qui me semble essentielle, celle de parcours. Le nouveau baccalauréat sera plus juste, car les lycéens seront accompagnés dans leur choix, et un temps dédié à l'orientation leur permettra de construire leur parcours en fonction de leurs goûts, de leurs motivations et de leurs projets. Le bac sera donc plus adapté à la diversité des aspirations des lycéens au service de leur réussite.

C'est maintenant le Conseil supérieur des programmes qui va être saisi, afin de pouvoir définir le contenu des nouveaux enseignements. Cette réforme au service des élèves doit être comprise de tous, car on reproche trop souvent à l'éducation nationale d'employer un jargon trop compliqué : ainsi, pouvez-vous nous expliquer à quoi correspond l'intitulé « humanités scientifiques et numériques » et en quoi ce nouvel enseignement permet de comprendre le monde dans lequel nous vivons actuellement ?

M. le ministre. Je tiens à rassurer M. Le Bohec, qui s'interroge au sujet de l'enseignement agricole. Bien entendu, nous avons travaillé en lien avec le ministère de l'agriculture, et nous avons ajouté une discipline de spécialité « Agronomie et environnement » – la discipline reine du bac STAV –, ce qui sera très intéressant pour les baccalauréats délivrés dans les lycées agricoles et permettra d'établir encore plus de ponts entre les lycées agricoles et les lycées généraux et technologiques. Je ne manque jamais une occasion de souligner la qualité de l'enseignement dispensé dans les lycées agricoles, qu'il ne s'agit évidemment pas d'affaiblir – bien au contraire, je pense que ces établissements vont se trouver renforcés par la réforme.

Certaines des questions de M. Minot m'ont étonné, c'est le moins qu'on puisse dire. Vous nous reprochez de ne pas avoir commencé par réformer l'école primaire, alors que j'ai toujours défini l'école primaire comme la première des priorités et que nous travaillons beaucoup sur ce dossier : il est souvent question des dédoublements de classe de CP et de CE1, mais nombre d'autres choses sont faites actuellement, notamment sur le plan pédagogique. En tout état de cause, je conçois mal que l'on oppose ce qui est fait pour le baccalauréat à ce qui est fait pour l'école primaire, alors qu'il y a une très grande cohérence entre les deux approches, comme on l'a vu par exemple au sujet de l'expression orale en français. Bien entendu, nous devons à la fois conforter les fondamentaux à l'école primaire et, en aval du système, définir des attendus afin de tirer vers le haut l'ensemble de notre système scolaire.

Par ailleurs, vous affirmez que nous nous sommes focalisés sur les méthodes en oubliant les contenus, c'est-à-dire les programmes, alors qu'il n'en est rien : je répète que le Conseil supérieur des programmes a été saisi afin de tirer toutes les conséquences de nos propositions en termes de contenu.

Enfin, quand vous évoquez la situation des écoles en zone rurale, notamment celles situées dans l'Oise, je me dois de vous dire que je suis profondément scandalisé par la campagne, dont vous êtes apparemment l'un des hérauts, visant à diffuser des informations qui ne correspondent pas à la réalité, comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire dans l'hémicycle. Alors que les taux d'encadrement dans les départements ruraux vont s'améliorer au cours de la prochaine rentrée, certains élus ne parlent, comme vous, que des fermetures de classes. En réalité, il y a toujours eu des fermetures de classes en France, et il y en aura toujours – vous en ferez vous-même l'expérience si vous occupez un jour des fonctions ministérielles –, tout simplement parce que c'est la vie : le nombre d'élèves est forcément appelé à augmenter ou à diminuer en fonction des années, et il n'est pas honnête intellectuellement de se plaindre des fermetures de classes dans tel ou tel département sans faire état des ouvertures qui ont lieu dans le même temps. Pour ce qui est de l'Oise, je vais vous donner des chiffres, que chacun pourra aisément vérifier : alors qu'on y compte 618 élèves de moins cette année, ce qui aurait dû entraîner la suppression de 34 postes, nous créons au contraire 55 postes – et mettons en place, je le précise, de nombreux dédoublements de CP.

Cette campagne de *fake news* à laquelle vous participez ne rend service à personne, et je déplore que certains tentent d'opposer le rural à l'urbain, alors même que nous nous efforçons de créer un lien entre les deux et que nous n'avons aucunement l'intention de sacrifier le rural à l'urbain. Le fait de répéter sans cesse des affirmations ne correspondant pas à la réalité, en faisant mine de ne pas entendre mes réponses, finit par accréditer dans l'opinion publique ces affirmations erronées, alors que vous savez fort bien qu'en procédant de la sorte, en opposant les gens sur la base de renseignements inexacts, vous ne servez pas l'intérêt général. Oui, la priorité que nous donnons à l'école primaire s'exprime budgétairement, oui, il y a 3 885 créations de postes dans l'ensemble de la France, alors même qu'il y a moins d'élèves en France à l'école primaire l'année prochaine, et oui, nous mettons en œuvre une politique rurale, ce qui n'avait jamais été fait de manière aussi accentuée ! Il y aura des contrats territoriaux de développement rural dans tous les départements ayant des réalités rurales, qui sont au nombre de 66, et nous menons une politique volontariste en la matière.

J'aimerais que le débat public sur cette question franchisse un nouveau stade en prenant en compte notre travail sur les réalités démographiques de la ruralité – effectivement préoccupantes dans certains cas –, plutôt que de se résumer, comme s'y emploient certains, à nous accuser de dépouiller les départements. Pour conclure sur ce point, je précise que le taux d'encadrement des départements ruraux est beaucoup plus élevé que celui des départements urbains, et que nous ne faisons que renforcer cette situation au profit des départements ruraux, ce qui montre bien que nous ne sommes nullement en train de sacrifier le rural. Pour continuer sur cette voie, je veux dire que j'accorde une grande importance aux stratégies de renouveau du rural pour les années à venir, et je suis très ouvert à vos propositions en ce sens.

M. Garcia m'a interrogé sur les moyens de réduire les inégalités sociales dans le cadre de la préparation de l'examen oral. En la matière, l'accompagnement des élèves a vocation à devenir plus personnalisé qu'il ne l'est aujourd'hui. À l'heure actuelle, les heures d'accompagnement personnalisé en lycée sont très souvent conçues comme une forme de

prolongement des cours, permettant en quelque sorte de jouer avec les horaires, ce qui aboutit à une organisation peu rationnelle. Demain, nous aurons des horaires clairement établis pour chaque discipline, et l'accompagnement personnalisé devra servir notamment à l'amélioration du niveau de français – écrit et oral – des élèves. Ainsi, dès la rentrée prochaine, au début du mois de septembre, nous mettrons en place en classe de seconde un test de positionnement numérique qui permettra de déterminer le niveau des élèves en français et en mathématiques, et de déclencher un accompagnement personnalisé permettant, si besoin est, de concentrer les efforts sur l'expression écrite et orale en français. Bien entendu, le dispositif d'accompagnement personnalisé se renforcera au cours des années suivantes, en première et en terminale.

La question de M. Bournazel sur l'avenir de la dissertation au lycée me paraît très complémentaire de la question précédente, en ce qu'elle renvoie à celle du français écrit. La dissertation est un point fort de l'enseignement français, reconnu en dehors de nos frontières : quand ils partent étudier à l'étranger, les jeunes Français se font remarquer par une grande capacité de raisonnement, liée à l'exercice de la dissertation et souvent vue comme une expression du cartésianisme français, ainsi que par leur faculté à analyser et à découper un problème dans la grande tradition aristotélicienne. Nous souhaitons renforcer encore ces capacités, notamment en réfléchissant aux modifications qui pourraient être apportées à l'épreuve écrite de français. Dans ce cadre, la dissertation doit être valorisée, ce qui aura un impact en amont sur la préparation des élèves. On peut ainsi imaginer que deux sujets de dissertation soient désormais proposés à côté du commentaire de texte à l'épreuve écrite de français, sur la base du bilan mitigé qui est fait aujourd'hui du sujet d'imagination.

Il semble, madame Pau-Langevin, que vous ayez pris connaissance de mes propositions en Conseil des ministres avec une attention un peu moindre que celle que vous avez consacrée à la lecture du rapport de M. Mathiot. Si je me suis rarement démarqué du rapport, je l'ai fait néanmoins sur le point que vous évoquez, en retenant une organisation par trimestres plutôt que par semestres, ce qui sera certainement de nature à vous rassurer. M. Mathiot va vous répondre plus précisément sur ce point ; pour ce qui est du portefeuille de compétences et d'expériences, je vous ai répondu en même temps qu'à M. Garcia il y a quelques instants.

M. Pierre Mathiot. On trouve, dans le rapport que j'ai remis au ministre, l'idée d'« un supplément au diplôme », pour reprendre une expression qui existe dans l'enseignement supérieur. Aujourd'hui, dans le cadre de Parcoursup, les élèves peuvent déclarer eux-mêmes, sous la forme d'un CV, toutes les activités qu'ils pratiquent. Ces activités ayant lieu en grande partie dans l'espace privé, il y a de fortes chances pour que les élèves de milieux aisés aient plus de choses à déclarer que les autres : c'est ce que nous avons souhaité éviter en posant pour principe que seules les activités réalisées dans le cadre du lycée soient mentionnées dans le supplément au diplôme. Pourront ainsi être indiqués le fait d'être délégué de classe, élu au conseil de la vie lycéenne (CVL) ou membre d'une équipe de sport du lycée participant à un championnat académique, le sujet de son oral, ou encore les notes obtenues en certification de langue – si on arrive à généraliser la possibilité pour les élèves de passer les certifications de langue par le numérique. Le supplément au diplôme sera porté à connaissance dans le cadre de Parcoursup, mais cette fois sous la forme d'un document estampillé « éducation nationale », et non plus d'une auto-déclaration de l'élève. Cette officialisation devrait, à mon avis, jouer en faveur de l'égalité des élèves au-delà de leur milieu social d'origine, ce qui n'est pas sans importance quand on sait que les informations fournies sont susceptibles d'avoir une influence sur le parcours des futurs étudiants, surtout

dans le cas des filières en tension, où le moindre élément peut jouer en faveur ou en défaveur de l'admission d'un élève.

M. le ministre. La question de M. Attal sur l'orientation et sur ce qui peut être garanti à chacun en en la matière est importante. Pour y répondre, je commencerai par rappeler ce qui va se passer en classe de seconde à la rentrée prochaine : d'une part, du temps sera consacré à l'orientation, d'autre part, le nouveau partenariat avec les régions doit nous permettre d'assurer une plus forte présence de l'information et de l'orientation, organisée par les régions au sein des établissements. Des efforts réguliers vont être accomplis en la matière au cours des prochaines années, de façon que l'orientation représente au moins une heure trente par semaine pour les élèves, comme nous l'avons dit dans le cas de la réforme du baccalauréat. Par ailleurs, nous veillerons à ce que le contenu des informations fournies provienne de l'éducation nationale et des professionnels concernés – non seulement les enseignants qui s'y dédient, mais aussi les professeurs principaux, dont le doublement en classe de terminale cette année a contribué à renforcer leur rôle de conseil vis-à-vis des élèves. Il ne s'agit pas de considérer que le professeur principal est omniscient en matière d'orientation, car l'omniscience n'existe pas : nous souhaitons avant tout que chaque élève puisse bénéficier des conseils de quelqu'un qui le connaisse bien et soit capable de le diriger, si besoin est, vers les structures où il trouvera les informations dont il a besoin. De ce point de vue, le partenariat avec les régions est très important, car elles sont susceptibles de fournir de nombreuses informations en matière d'orientation et surtout de métiers : nous allons donc approfondir le travail accompli dans ce domaine.

Mme Meunier m'a interrogé au sujet de l'absentéisme, en me demandant comment nous comptions garantir la présence des professeurs nécessaire à l'enseignement des matières nouvelles. Le problème ne se pose pas spécifiquement à l'occasion de la réforme du baccalauréat, même si j'ai tendance à penser qu'un lycée plus dynamique et plus ouvert, un lycée où on peut plus facilement faire des choix, est aussi un lycée qui va créer plus de bien-être, à la fois pour les professeurs et pour les lycéens. Si je fais le pari que cela aura un impact sur l'absentéisme, cela ne saurait évidemment constituer le seul élément de réponse à cette problématique : je pense que le travail collectif doit également contribuer à y remédier. En effet, quand une filière comprend plusieurs disciplines, l'absence d'un professeur peut plus facilement être compensée par l'un de ses collègues. Votre question est cependant l'occasion de signaler que notre réforme comporte, comme c'est toujours le cas avec ce type de réforme, un volet « ressources humaines » portant notamment sur la formation continue, destiné à permettre qu'il y ait suffisamment de professeurs pour assurer l'enseignement des disciplines que nous avons créées ou transformées.

Mme Géraldine Bannier. Monsieur le ministre, je voudrais tout d'abord exprimer mon immense satisfaction face à ce nouveau bac : on va enfin casser la hiérarchie des filières et introduire plus de souplesse pour les choix personnels des lycéens. Comme vous l'avez dit, il faudra néanmoins veiller à éviter que la mise en place concrète des spécialités et leur répartition par « bassin » ne donne lieu à des concurrences délétères entre enseignants pour l'ouverture ou le maintien de telle ou telle spécialité ou option – comme chacun le sait, c'est parfois la course à l'échalote sur le terrain, et tout le monde a intérêt à éviter cela.

Ma question aurait peut-être davantage vocation à être adressée à Mme Vidal, ministre de l'enseignement supérieur, mais je ne doute pas que vous puissiez y répondre, monsieur le ministre. J'aimerais savoir si les attendus du supérieur seront assez souples pour permettre à des lycéens d'accéder à la voie qu'ils souhaitent, même quand ils auront fait des choix de spécialités ou d'options paraissant peu adaptés, voire des erreurs de parcours – je

pense par exemple au lycéen qui voudrait faire du droit sans avoir pris l'option « droit et grands enjeux du monde contemporain » en terminale, ou à celui qui aurait choisi de ne pas choisir et qui, après avoir privilégié les maths en première et les lettres en terminale, voudrait finalement aller faire des maths à l'université. Je vous pose cette question après avoir lu dans la presse un article au sujet de ce qui semble constituer un écueil à éviter, dans lequel un lycéen faisait cette réflexion : « *On n'a plus intérêt à se planter de spécialité* ! ».

Mme Valérie Bazin-Malgras. Vous avez raison, l'école doit redevenir celle de la confiance. Je suis également d'accord pour réformer le baccalauréat mais je suis inquiète concernant le contrôle continu. En effet, il va représenter 40 % de la note finale du baccalauréat : de quelle façon cela va-t-il se passer ? Qu'allez-vous mettre en place pour lutter contre la fraude – car elle existe ? Comment allez-vous éviter la compétition entre lycées ? On le sait, les lycées regardent leur classement en fin d'année, les parents également. Avez-vous conscience de ces difficultés ?

Mme Anne-Christine Lang. Ma question porte sur l'enseignement des mathématiques, et plus particulièrement sur sa place dans la nouvelle organisation du lycée. Monsieur Mathiot, dans votre rapport, vous envisagiez de les faire figurer dans le tronc commun, parmi les matières enseignées à tous les élèves de première. Or, dans la maquette finalement dévoilée, elles ne figurent plus au rang de discipline obligatoire pour tous les élèves de première du lycée général. Cette décision a probablement été mûrement réfléchie, au regard de la place toute particulière qu'occupe l'enseignement des mathématiques dans la scolarité et dans l'imaginaire des élèves français. Alors que l'on veut abolir la hiérarchisation entre les filières, quel sort réserverez-vous à cette discipline, par excellence marqueur de la sélection ? Pouvez-vous nous éclairer sur votre choix ?

Si l'on en croit les enseignants, il était quasiment impossible de proposer un même enseignement à tous les profils d'élèves, tant les disparités de niveaux sont importantes dans cette matière. Si elles sont suivies, on peut espérer que les préconisations de l'important rapport Villani permettront d'améliorer le niveau des élèves en mathématiques et d'éviter les décrochages massifs que l'on observe en quatrième et en seconde dans cette matière…

N'y a-t-il pas une forme de contradiction à vouloir à la fois, comme le préconise Cédric Villani, renforcer cet enseignement dans le cursus des professeurs des écoles, mais également pour l'ensemble des Français – une récente étude semble indiquer que la très grande majorité d'entre eux ne sait pas faire une règle de trois… – tout en le sortant du tronc commun ?

M. Raphaël Gérard. Plusieurs fois, vous nous avez rappelé votre engagement pour l'enseignement des arts à l'école, notamment à l'école maternelle et élémentaire, en liaison avec Mme Nyssen, ministre de la Culture. Pourriez-vous nous préciser la place des enseignements artistiques – histoire de l'art, théâtre, musique ou danse – dans la réforme du baccalauréat ?

Au lycée général, la nouvelle mouture du baccalauréat propose aux futurs lycéens de façonner leur parcours en fonction de leurs appétences disciplinaires, de leurs envies et de leurs ambitions académiques et professionnelles. Avec la multiplication des options, on peut craindre que la liberté laissée aux élèves soit supplantée par les stratégies familiales et sociales : voulant ouvrir une « voie royale » à leurs enfants, certains parents ne vont-ils pas les pousser à délaisser les disciplines libérales que sont les humanités ou les enseignements artistiques, alors qu'elles souffrent déjà fréquemment d'un déficit de légitimité ?

Vous l'avez souligné, tous les établissements ne proposeront pas l'ensemble des possibilités de couplage d'options : ne court-on pas le risque d'une mise en adéquation de l'offre et de la demande dans certains établissements, entraînant une forme de ségrégation scolaire et culturelle dans certains quartiers populaires où les codes sociaux sont différents ? Par ailleurs, comment se répartira l'offre d'options sur un territoire ? Sans verser dans la caricature sur l'école de la ruralité – on vous la sert trop souvent depuis quelques semaines –, je m'interroge néanmoins sur l'accessibilité de ces options dans certains territoires ruraux : trop souvent, les difficultés de mobilité conditionnent des choix par défaut pour certains élèves… Comme moi, vous connaissez l'importance de ces matières artistiques dans l'épanouissement et l'émancipation des élèves. Pouvez-vous nous préciser votre projet pour ces enseignements ?

M. le ministre. Mesdames Thill et Lang, la question des humanités scientifiques et numériques est centrale dans l'équilibre de notre dispositif. Comme pour le reste des programmes, le travail n'est pas terminé ; je vous invite donc à exercer toute votre attention et à être force de proposition au cours des six ou sept prochains mois. Nous travaillons dans l'objectif de transmettre une culture mathématique, scientifique et numérique commune à tous nos élèves.

Les mathématiques ont déjà une place dans ce dispositif, dans le droit fil du rapport Torossian-Villani. Ce dernier souligne bien l'importance de différentes voies d'accès à cette matière. En effet, certains élèves, dégoûtés des mathématiques, doivent se réconcilier avec la matière. C'est l'intérêt des « modules de réconciliation » – pour reprendre l'expression du rapport –, mais également de la différenciation dont je vous ai déjà parlé : les mathématiques seront enseignées dans « Humanités numériques et scientifiques », mais également dans « Mathématiques spécialisées » et, en option, dans « Mathématiques expertes » ou « Mathématiques complémentaires ». Cette différenciation des programmes permettra d'aborder la matière par plusieurs versants. Les humanités scientifiques et numériques développeront à la fois les vertus concrètes et appliquées des mathématiques, avec l'algorithmique et le codage – qui fera le lien entre mathématiques et numérique –, mais également une prise de conscience des enjeux de ce monde numérique par les élèves.

L'enseignement sera donc à la fois appliqué, précis et assez technique – si on sait coder, on est déjà dans un dépassement de la superficialité des usages numériques contemporains – mais aussi constitué d'une mise en perspective scientifique et philosophique des grandes révolutions technologiques et scientifiques de notre époque. Le programme reste à élaborer, mais il sera très innovant et ouvert sur les grandes questions contemporaines. Le jeu est ouvert et il est normal que cela provoque des débats.

Madame Bannier, je vous remercie pour vos propos liminaires. Le problème que vous soulevez rejoint la question posée par Mme Bazin-Malgras sur la compétition entre établissements. Nous allons introduire une logique de coopération par bassin et mettre en place un travail en réseau pour que les établissements d'une même zone géographique développent leurs complémentarités, mais aussi des liens avec les établissements d'enseignement supérieur de leur zone géographique. L'objectif est parfaitement clair et assumé : nous voulons lutter contre les inégalités entre les établissements, en développant l'attractivité de ceux qui le sont moins, mais également la coopération avec l'enseignement supérieur et entre les lycées. Ainsi, une option de langue rare ouverte dans un lycée peu attractif pourra être suivie par des élèves venus de lycées voisins plus attractifs.

Votre question concernant les attendus de l'enseignement supérieur est importante. Peut-être d'ailleurs que M. Mathiot voudra compléter ma réponse. Le but n'est évidemment pas de créer des effets de silos encore plus importants qu'actuellement, bien au contraire. Je comprends malgré tout les interrogations, elles sont naturelles. Nous souhaitons que les attendus des universités et des établissements d'enseignement supérieur soient mieux pris en compte, afin de lutter contre la superficialité dont j'ai parlé : nous exposerons donc plus clairement, et pour chaque cursus d'enseignement supérieur, les compétences nécessaires pour réussir. Il ne s'agit pas de fermer les cursus, mais de faire en sorte que l'élève soit lucide et donc mieux préparé. Pour autant, les élèves conservent le droit de s'inscrire dans l'enseignement supérieur quand ils ont le baccalauréat ; les attendus ne sont pas absolus. Le fameux « oui si » des établissements doit également permettre des adaptations à l'entrée dans le supérieur. La clarté et la cohérence que nous appelons de nos vœux éviteront ces effets de silos, au profit d'effets de passerelle.

Madame Bazin-Malgras, j'ai en partie répondu à vos questions mais il est exact que nous devons encore travailler sur la lutte contre la fraude durant les examens en contrôle continu. Vous l'avez dit, c'est déjà un fléau, par exemple lors des bacs blancs. Nous devrons donc prendre des mesures strictes de surveillance et mettre en place des règles du jeu très claires.

Pierre Mathiot a beaucoup travaillé sur l'objectivité du contrôle continu pendant l'élaboration de son rapport ; il voudra peut-être en redire un mot. Des pistes sont ouvertes pour améliorer une situation aujourd'hui objectivement insatisfaisante : comme elle n'est pas optimale, nous ne créons pas un risque, mais ouvrons simplement des pistes d'amélioration.

Je pense avoir répondu aux questions de Mme Lang. Le rapport Torrosian-Villani comprend vingt et une propositions extrêmement intéressantes. J'ai l'intention de suivre chacune d'entre elles. Nous serons particulièrement volontaires pour les mathématiques.

Monsieur Gérard, je vous remercie d'avoir souligné à quel point les enseignements artistiques sont présents dans la réforme : les arts seront une discipline de spécialité ; trois heures seront également disponibles en option. Vous avez raison, c'est une volonté interministérielle, également portée par Françoise Nyssen. Bien évidemment, nous devons être en mesure d'offrir ces opportunités sur l'ensemble du territoire. La réforme du baccalauréat sera l'occasion d'améliorer et d'amplifier les coopérations avec les institutions culturelles proches des établissements. Au travers du renforcement de l'art dans le cursus, nous souhaitons renforcer les coopérations avec les institutions culturelles.

M. le président Bruno Studer. Monsieur le ministre, je vous remercie pour le temps que vous nous avez consacré et laisse la parole à M. Mathiot après votre départ.

M. Pierre Mathiot Faut-il avoir suivi « Droit et grands enjeux du monde contemporain » pour aller en faculté de droit ? Le baccalauréat dont nous parlons va être mis en place en 2021. Nous aurons donc du recul sur la mise en place de Parcoursup et aurons probablement vocation à ajuster les dispositifs, même si certains relèvent de l'enseignement supérieur.

Le ministre l'a évoqué, le droit à l'erreur est une évidence car il s'agit d'élèves de première ! On peut les classer en deux catégories : d'un côté, ceux qui savent déjà plus ou moins ce qu'ils veulent faire et se nourriront de cette spécialisation ; de l'autre, ceux qui hésitent et se rendront finalement compte que leur enseignement de spécialité ne correspond

plus à ce qu'ils ont envie de faire, au moment des inscriptions sur Parcoursup. Dans ce contexte, les attendus doivent être généralistes et souples, afin de permettre à un élève de choisir une orientation un peu divergente par rapport à ses choix initiaux d'options. C'est tout l'intérêt des douze à quinze heures de tronc commun par semaine : elles doivent malgré tout permettre aux élèves de s'orienter dans des filières qui n'étaient initialement pas leur spécialité.

S'agissant du contrôle continu, nous avons beaucoup travaillé sur les critères de standardisation – comme nous les appelons dans le jargon de l'éducation nationale : le bac est, je le rappelle, un diplôme national et a vocation à le rester. Le terme de contrôle continu n'est donc pas totalement correct : il ne s'agira pas de notes obtenues par les élèves à l'occasion des habituels contrôles – et inscrites sur leur bulletin – mais, à hauteur de 30 %, de notes ponctuelles de baccalauréat blanc – qui deviendront en quelque sorte officielles. Les épreuves seront standardisées, afin que les élèves qui les passent soient véritablement en situation de candidats.

Cette évolution est également importante concernant la fraude car, qui dit standardisation, dit banque nationale de sujets et de corrections. Par ailleurs, les copies seront anonymisées, afin que les élèves ne soient pas corrigés par leurs professeurs – ou soient corrigés par des professeurs qui ne savent pas qui ils corrigent. C'est très important pour l'harmonisation des notes.

Actuellement, plus de 50 % des élèves sont admis dans l'enseignement supérieur par le biais de filières sélectives, dans lesquelles l'absence totale d'anonymisation des noms et des lycées d'origine des candidats ne semble poser de problème à personne. Dans le cadre de nos auditions, il était assez fascinant de constater que les mêmes personnes estimaient pourtant absolument nécessaire et non négociable que l'on préserve l'anonymat du contrôle continu au lycée… C'est tout le paradoxe.

Cela explique la décision du ministre de prendre en compte de ce contrôle continu à hauteur de 30 % mais également des notes des bulletins pour 10 %. Il nous semble en effet important de valoriser le travail réalisé dans la durée. Cela ira dans le sens des élèves le plus « besogneux » – le terme n'est pas péjoratif. Cela va par ailleurs aider les élèves à travailler régulièrement. Votre collègue parlait de l'absentéisme des professeurs : même à la marge, la prise en compte des bulletins va également améliorer l'assiduité des élèves, notamment au dernier trimestre. Vous le savez, quand les élèves ont passé les épreuves, ils ont tendance à ne plus venir au lycée. Il y aura désormais un dernier bulletin à la fin du mois de juin de la terminale. Même s'il ne compte pas énormément dans le calcul final de la note du baccalauréat, cela restera de nature à sécuriser l'assiduité des élèves, beaucoup plus qu'aujourd'hui.

M. Philippe Berta. J'ai été, comme le ministre – même si probablement moins intensément – sollicité par la communauté des sciences de la vie et de la terre (SVT). Je ne peux pas ne pas me faire l'écho de ses inquiétudes, car j'appartiens à cette communauté. Elle craint la disparition progressive des SVT comme matière fondamentale, alors qu'elle aurait souhaité son jumelage avec la physique-chimie par exemple. Cette réflexion s'appuie sur des éléments que vous connaissez probablement aussi bien que moi : l'importance de la culture scientifique, alors que l'obscurantisme gagne du terrain, que les croyances prennent le dessus sur les connaissances et que la majorité des enjeux individuels et collectifs sont liés à ces deux domaines. Les débats actuels sur la procréation, l'eugénisme ou la vaccination, ainsi que ceux sur la théorie du genre, sont là pour nous le rappeler.

Par ailleurs, ces champs disciplinaires permettent – et permettront encore davantage demain – l'accès à un nombre considérable de métiers – dans l'environnement, la santé, l'agroalimentaire ou les biotechnologies rouges, vertes, bleues, blanches ou jaunes. Les investissements financiers dans les biotechnologies rouges – relatives à la santé humaine ou animale – sont actuellement supérieurs à ceux dans le numérique.

Il est donc nécessaire, voire impératif, de maintenir le plus haut niveau de culture générale de la population dans ce domaine, qui touche à l'essence même de l'homme, mais aussi d'attirer notre jeunesse vers ces métiers d'avenir, qui constituent et constitueront probablement encore pour un certain temps le principal pilier de notre économie.

Mme Danièle Cazarian. Je vous remercie pour ce rapport. La réforme ambitieuse que vous présentez prévoit deux heures d'humanités scientifiques et numériques au sein du socle de culture commune. Présenter ces questions très techniques comme de véritables enjeux de société donne du sens à l'enseignement et permet aux élèves de s'en emparer plus facilement. En outre, si les lycéens sont pour la plupart techniquement très à l'aise avec leur environnement numérique, peu d'entre eux en comprennent les enjeux en termes de cybersécurité, par exemple.

Ces questions sont très complexes et ne peuvent être survolées par les professeurs chargés de les enseigner : quels dispositifs seront mis en place pour les former à ces nouveaux programmes innovants ? Le Centre de liaison de l'enseignement et des médias d'information (CLEMI) pourrait-il jouer un rôle pour accompagner les enseignants ?

Mme Emmanuelle Anthoine. L'une des originalités du nouveau baccalauréat réside dans l'épreuve orale, une des quatre épreuves terminales – c'est dire l'importance que vous lui accordez. Cet oral sera préparé tout au long des années de première et de terminale. Afin que l'appréciation de cette épreuve orale ne soit pas subjective et vague, il conviendra d'en préciser les modalités d'enseignement et les critères d'évaluation. À défaut, elle risque d'être une épreuve fourre-tout. Pouvez-vous nous en dire un peu plus, notamment sur la composition du jury ?

Mme Cécile Rilhac. Je vais revenir sur un sujet déjà évoqué par mon collègue Gabriel Attal concernant l'orientation. Dans votre lettre de mission, le ministre vous indiquait qu'il attendait des propositions permettant de donner « *à chaque lycéen la possibilité d'imaginer, de consolider et de déployer son projet d'avenir* ». Le Plan Étudiants précise quant à lui comment mieux accompagner l'orientation des lycéens. Dans le rapport sur la réforme du premier cycle de l'enseignement supérieur, remis par Daniel Filâtre, recteur de l'académie de Versailles, à Mme Frédérique Vidal, ministre de l'enseignement supérieur, deux propositions renvoient également à cette problématique : « assurer à chaque lycéen un accompagnement personnalisé et responsable » et « intégrer la préparation à l'orientation dans une perspective plus large et coordonnée ».

M. Blanquer a indiqué que de la seconde à la terminale, une heure et demie serait dévolue tous les ans à ce travail d'orientation – et j'ajouterai au projet – de l'élève. Comment allez-vous faciliter la nécessaire mise en relation entre les nouvelles disciplines choisies par les lycéens et les attendus établis par les universités ? Par ailleurs, quels leviers allez-vous actionner afin que les enseignants utilisent et s'approprient ce créneau horaire, et puissent ainsi aider les élèves à élaborer leur projet d'orientation ?

M. Bertrand Sorre. Je tenais tout d'abord à féliciter et remercier M. Mathiot pour le travail accompli. Nous portons cette ambition d'adapter le baccalauréat aux réalités de notre temps. L'attente est forte, tant de la part des élèves que des parents. Si nous les sondions sur cette réforme, je pense que leur taux de satisfaction dépasserait les 71 % obtenus par le ministre la semaine dernière !

Ma question porte sur le contrôle continu et la mise en place d'une banque nationale numérique de sujets : les annales de ces sujets seront-elles accessibles aux élèves, afin de les aider dans leur préparation ? Par ailleurs, qui va alimenter cette banque ? Va-t-on s'appuyer sur la liberté pédagogique des enseignants ? D'autres modalités sont-elles envisagées ?

Mme Maud Petit. Plusieurs de mes questions ayant déjà été posées, j'en ai trouvé une plus originale : #confianceetbienveillance, pour reprendre deux mots-clés de la conférence de rentrée du ministre ! Si l'on considère le lycée comme une période de doute, de découverte, de passage de l'enfance à l'adolescence, puis à l'âge adulte, mais aussi de stress psychologique, physiologique et scolaire, parallèlement à la préparation d'un examen très important, ne faut-il pas donner à l'élève des moyens novateurs pour se préparer ? Pourquoi ne pas accompagner cette période de transition par des méthodes douces – sophrologie, yoga, méditation, cours d'écoute – contribuant au bien-être et à la gestion du stress chez les élèves ? Cela pourra ensuite constituer un atout dans leur vie professionnelle – comme d'ailleurs dans bien d'autres aspects de leur vie…

Mme Béatrice Piron. Je vous remercie pour ces travaux, qui nous permettent d'envisager une réforme ambitieuse et nécessaire du baccalauréat. Vous proposez notamment de supprimer les filières et de les remplacer par un socle commun de matières. C'est très intéressant. Ma question initiale – et mon inquiétude en tant que scientifique – concernait l'exclusion des mathématiques de ce socle commun. Vous avez répondu et apaisé mes craintes.

Pour autant, qu'en sera-t-il des enseignants de ces nouvelles matières – notamment le codage ou les humanités scientifiques ? À une époque, la possibilité de créer un CAPES informatique avait été évoquée, mais elle semble remise en question, au profit de la formation continue des enseignants déjà en poste. Cela ne va-t-il pas mobiliser de gros budgets de formation continue, alors que cette dernière est également très attendue dans d'autres domaines – la réforme des méthodes d'enseignement des mathématiques par exemple ?

Par ailleurs, pouvez-vous nous en dire un petit peu plus sur l'encadrement des heures dédiées à l'orientation ?

M. Pierre Mathiot. Monsieur Berta, je suis un peu déçu par la façon dont nos propositions ont été reçues par la communauté des SVT. En audition, en effet, j'avais été passionné et totalement convaincu par les propos qu'elle avait tenus, et j'avais le sentiment qu'elle avait été convaincue par notre réponse. Le ministre l'a confirmé, l'enseignement des humanités scientifiques et numériques – dont le programme n'est pas encore conçu – aura bien évidemment une dimension intégrant la culture des sciences de la vie et de la terre, avec les vaccins, le réchauffement climatique, *etc*. Une partie de cet enseignement aura donc vocation à être dispensée par les professeurs de SVT et cet enseignement universel sera proposé à l'ensemble des lycéens.

En outre, il ne faut pas oublier les enseignements de spécialité : les SVT auront vocation à se marier avec les mathématiques ou la physique-chimie, selon les choix des

élèves. Ceux qui se préparent à la première année commune aux études de santé (PACES) pourront choisir en terminale à la fois physique-chimie, SVT et mathématiques en option facultative. Cela me semble de nature à sécuriser leur parcours puisqu'ils suivront ces trois fameuses matières scientifiques. Le débat se rapproche de celui que nous avons pour les sciences économiques et sociales, toutes choses égales par ailleurs. Je suis sûr que nous nous rendrons compte en 2021 que la situation ne s'est pas dégradée en termes de volume horaire pour les SVT.

Madame Cazarian, vous l'avez constaté, un nouvel enseignement du codage et du numérique est prévu – je fais ainsi le lien avec la question de Mme Piron sur les enseignants des nouvelles matières – ce qui était nécessaire, de même qu'il fallait envisager des enseignements d'informatique plus « *punchy* ». Les associations professionnelles du secteur s'en réjouissent. Reste que, vous avez raison, nous avons un problème avec le vivier d'enseignants : actuellement, l'enseignement optionnel du numérique est plutôt divulgué par des professeurs certifiés d'une autre discipline. Or le volume horaire va augmenter fortement et il va falloir faire flèche de tout bois : il faudra à la fois certifier des enseignants qui, aujourd'hui, enseignent les mathématiques, la physique-chimie, les sciences et vie de la terre et qui pourront, pour partie de leur service, enseigner l'informatique et le numérique, et il faudra examiner l'idée de créer une agrégation, sachant que le certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré (CAPES) de mathématique est devenu un CAPES de mathématiques et d'informatique. Cela dit, si l'on créait une agrégation d'informatique, se poserait le problème du vivier de candidats car, vu le niveau de rémunération des agrégés en début de carrière, on peut se demander quel serait l'intérêt d'un titulaire d'un master d'informatique de passer ce concours… En attendant, nous avons franchi la première étape consistant à créer de vrais enseignements d'informatique et du numérique à l'attention de l'ensemble des élèves. Quant au CLEMI, auquel vous avez fait allusion, il est plus intéressant pour une initiation aux médias et à leur rôle que pour une formation au numérique et au codage.

En ce qui concerne le grand oral, madame Anthoine, il ne s'agira pas d'un tir aux pigeons, d'un grand oral similaire à celui que certains d'entre vous ont passé et au cours duquel on est interrogé sur tout ce qui peut avoir trait à un cursus de trois ou cinq ans, mais il portera ici sur un travail que l'élève aura commencé de préparer depuis la classe de première, sur un thème, concernant une ou deux disciplines – et plutôt celles de spécialité –, qu'il aura choisi et pourra préparer individuellement ou collectivement. Aussi l'élève ne sera-t-il pas « piégé » au moment de l'oral. Il sera évalué sur la forme et sur le fond, ce qui suppose une préparation à l'exercice oral et des critères d'appréciation seront donnés aux enseignants qui ne pourront par conséquent pas noter n'importe comment. Pour ce qui est du jury, l'idée est qu'il soit composé de trois personnes dont deux professeurs de lycée qui *a priori* enseigneront les spécialités choisies par l'élève et seront donc en mesure de l'interroger sur le projet qu'il présentera. Quant à la troisième personne, j'imaginais initialement qu'il pourrait s'agir d'un enseignant du supérieur, par souci de cohérence ; mais il faudrait compter sur 15 000 universitaires, ce qui serait compliqué. Aussi avons-nous décidé qu'il s'agirait d'une personne qui n'est pas professeur de lycée. Nous allons donc devoir définir son profil : faut-il qu'elle ait le baccalauréat ? Doit-on prévoir un âge minimum ? Qui la recrute – le rectorat ou le proviseur ?

Il ne s'agira plus, madame Rilhac, en ce qui concerne l'orientation, d'une heure d'aide personnalisée (AP) disciplinaire, d'ailleurs souvent utilisée par les professeurs pour rattraper leur retard dans la réalisation du programme. Il est prévu qu'une heure et demie sera complètement consacrée à l'orientation. L'idée est ici de proposer à des enseignants du

supérieur de « descendre » au lycée pour donner des vrais-faux cours. Les quatre disciplines les plus demandées en première année de licence sont en effet les sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS), la psychologie, le droit et la première année commune des études de santé (PACES), à savoir des disciplines qui ne sont pas étudiées au lycée, ou pratiquement pas – d'où une mauvaise orientation des élèves qui, par exemple, s'imaginent que la psychologie est une discipline facile. Un mentorat sera donc organisé et ce cours sera proposé à la coordination des professeurs de lycée, mais également des psychologues de l'éducation nationale (PsyEN), auxquels il faudra peut-être ajouter les jeunes du service civique. Ce cours devra être réalisé en bonne intelligence avec l'enseignement supérieur et avec ce qu'on appelle les mondes professionnels dont les représentants – parmi lesquels ceux des fonctions publiques – présenteront aux élèves les métiers et les débouchés universitaires, ce qui n'est pas nécessairement la même chose car il faut savoir que de nombreux métiers qu'exerceront dans sept ans, une fois obtenu leur master, les élèves aujourd'hui en classe de première, n'existent pas encore. Il ne faut donc pas leur laisser accroire qu'il convient de les préparer à des métiers qui auront disparu le jour où ils chercheront du travail.

J'en viens à la banque nationale de sujets. Elle sera toujours réalisée par les corps d'inspection générale mais elle sera désormais accessible. Plus le nombre de sujets proposés sera important, plus on pourra les rendre accessibles mais ils seront tellement nombreux qu'il sera difficile pour les élèves de se préparer – ce qui nous garantira l'absence de fuites.

Je suis assez d'accord avec vous sur la sophrologie, madame Petit, mais je proposerai qu'elle soit également proposée aux enseignants, le lycée de la bienveillance ne devant pas concerner que les élèves. Il faut savoir que dans de nombreux lycées, on applique déjà des méthodes de gestion du stress ; mais les élèves sont moins stressés par la perspective d'obtenir le baccalauréat que par tout ce qui touche à la préparation de l'enseignement supérieur.

Mme Constance Le Grip. Nous serons très attentifs à ce que le grand oral ne soit pas une réplique des travaux personnels encadrés (TPE), exercice très sympathique au demeurant mais dont la pertinence pédagogique reste discutable. J'ai par ailleurs bien entendu vos propos sur le contrôle continu et j'ai pris acte de ce qu'a déclaré le ministre, surtout sur le dispositif d'harmonisation. De nombreuses associations de parents d'élèves nous ont fait connaître leurs interrogations quant aux modalités pratiques : anonymisation des copies, correction par d'autres enseignants que ceux de l'élève, organisation au sein d'un autre lycée, d'une même académie ?

Je terminerai par l'épreuve de philosophie, l'une des quatre épreuves majeures du baccalauréat, ce dont je suis fort aise. Je vois dans la plaquette de présentation de la réforme du baccalauréat, éditée par le ministère de l'éducation nationale, que quatre heures seront consacrées, en classe de terminale, à l'enseignement de la philosophie. Ne pourrait-on pas envisager, pour une matière aussi importante, qu'on enseigne cette matière avant la terminale : en première voire auparavant ? La question de la « maturité » des jeunes Français, en effet, ne se pose pas : apprendre l'esprit critique, s'interroger sur le monde, peut s'envisager avant la toute dernière année du lycée.

M. Yannick Kerlogot. *(M. Kerlogot prononce une phrase en breton.)* Je reprendrai une proposition de votre rapport, monsieur Mathiot, page 37, visant à « *permettre aux lycées qui le souhaitent, à côté […] des* "Majeures nationales", *de proposer des* "Majeures complémentaires", [proposition qui] *constituerait une juste prise en compte des singularités des territoires et de l'autonomie éclairée des établissements* ». J'y ai vu l'occasion de vous

interroger sur les langues régionales, de l'Hexagone ou de l'outre-mer. J'ai entendu tout à l'heure M. Blanquer confirmer la mise en place d'une certification des langues vivantes et annoncer la création d'une mission spécifique sur les langues. Je m'en réjouis.

Les lycéens Diwan de Carhaix s'interrogent sur les épreuves en breton au baccalauréat – de leur côté, les lycéens Baxoa euskaraz, dans le Pays basque, ont le même genre d'interrogation pour le basque. Notre région attend une plus grande reconnaissance des langues régionales : vendredi dernier, à Carhaix, à l'espace culturel Glenmor, a eu lieu, en direct sur France 3 Bretagne, la remise du prix décerné aux acteurs de la langue bretonne dans les milieux économique, social, associatif, créatif… Il a été décerné à Stéphanie Stoll, présidente du réseau d'enseignement immersif en langue bretonne. Le député de la circonscription, Richard Ferrand, s'est alors empressé de lui adresser une lettre pour reconnaître l'engagement de Diwan pour la langue bretonne à travers les démarches entreprises pour passer les épreuves du baccalauréat en breton, ce qui n'est aujourd'hui le cas que pour l'histoire-géographie. Pensez-vous que cela soit possible pour d'autres épreuves ?

M. Paul Molac. *(M. Molac prononce quelques mots en breton.)* Ma question, plus largement, porte sur les options de manière générale. On peut actuellement choisir des options même si l'on n'en a pas suivi l'enseignement. J'ai ainsi des enfants qui parlent breton couramment et qui ont choisi cette option au baccalauréat alors qu'ils n'avaient suivi aucun cours de breton en terminale, ce qui ne sera plus possible dorénavant. Je pense à d'autres élèves qui, à la maison, parleraient russe, serbo-croate ou que sais-je encore…

En outre, comment allez-vous valoriser les arts plastiques, le sport, la musique, les langues régionales, donc, autrement que par le biais du contrôle continu qui ne représentera que 10 % du total des épreuves ? Le breton fera-t-il partie des épreuves communes ou non ?

Ensuite, concernant les filières bilingues, une partie des épreuves du baccalauréat sont passées en langue régionale parce que les lycéens concernés, depuis le cours préparatoire (CP), ont appris certaines matières en cette même langue. Ils passent par exemple l'épreuve d'histoire-géographie en breton s'ils ont suivi des cours en cette discipline en seconde, première et terminale. Or, il y a quelques années, lors de la réforme du baccalauréat, le ministère avait oublié de confirmer cette disposition qu'il a fallu réintroduire par la suite.

M. le président Bruno Studer. Saint-Pierre et Miquelon étant en fin de compte un prolongement outre-atlantique de la Bretagne, je ne puis que donner la parole à M. Stéphane Claireaux.

M. Stéphane Claireaux. Le ministre Blanquer a confirmé tout à l'heure à l'une de nos collègues du groupe La France insoumise, que l'objectif de la réforme n'était pas de réduire le nombre de bacheliers. Vous conviendrez toutefois que le niveau du baccalauréat actuel n'est pas satisfaisant : il a été rappelé que 60 % des étudiants échouaient à l'issue de leur première année d'études supérieures, taux qui montre que le baccalauréat, clef pour poursuivre ses études, n'est pas assez « qualifiant ». Aussi ne craignez-vous pas que l'amélioration du niveau du baccalauréat – excellente nouvelle en soi – n'entraîne fatalement une chute du taux de réussite ? Quelles seront dès lors les options proposées à ceux qui n'auraient pas le baccalauréat et donc ne pourraient accéder à l'enseignement supérieur ?

M. Frédéric Reiss. J'ignore, monsieur Mathiot, si vous pourrez répondre à ma question de nature un peu politique. Les bourses au mérite ont été supprimées au cours du

précédent quinquennat puis rétablies, divisées par deux. Je souhaite savoir quel va être leur avenir dans le cadre de la réforme du baccalauréat.

M. Stéphane Testé. Les élèves pourront-ils choisir librement leurs « Majeures » et leurs « Mineures » quel que soit leur niveau dans les différentes matières, ou bien seront-elles déterminées en fonction de leur niveau ? La note du baccalauréat devrait intégrer, pour 10 %, le bulletin scolaire. Pourquoi ne pas avoir accordé à ce dernier plus d'importance ? Est-ce par crainte de remettre en cause l'égalité entre les élèves ? Pour finir, quelles seront les modalités d'inscription et les choix d'options pour les candidats qui passeront librement le baccalauréat ?

Mme Fabienne Colboc. Si j'ai bien compris la réforme du baccalauréat général, c'est moins le cas du baccalauréat technologique, en particulier en ce qui concerne le grand oral, les épreuves communes et les coefficients… Le mot « série » est-il remplacé par celui de « spécialité » ?

Mme Jacqueline Dubois. Avec le grand oral, vous proposez un vrai changement de paradigme. Je pense également à la pratique des langues étrangères au sujet de laquelle le ministre souhaite lancer une mission. La maîtrise de l'oral est au cœur de la notion d'égalité des chances. Or il est établi que les Français ne sont pas très forts dans la pratique des langues étrangères, en tout cas pas les plus forts en Europe.

Je me demande par conséquent si 4 h 30, en seconde et 4 heures en terminale suffiront pour l'enseignement et l'exercice de deux langues vivantes, pour conduire nos élèves à une maîtrise qui leur permette de poursuivre leurs études à l'étranger par exemple.

Quels sont les leviers, selon vous, à même de libérer la pratique de l'oral, certes en ce qui concerne les langues vivantes, mais également dans d'autres matières ? N'est-ce pas là un des aspects de la réforme les plus délicats et les plus difficiles à conduire auprès des professeurs puisqu'il implique un vrai changement de culture dans un pays qui a tendance à privilégier l'enseignement écrit ?

M. Cédric Roussel. Je tiens à revenir moi aussi sur la maîtrise de l'oral, sujet qui intéresse et motive de nombreux députés des territoires. Cette idée de grand oral, j'en suis complètement fan, puisque j'y vois un formidable outil d'affirmation de soi et d'émancipation ; mais ce grand oral ne risque-t-il pas d'être un marqueur social ? Envisagez-vous de donner des moyens supplémentaires aux établissements situés dans des zones prioritaires, comme il s'en trouve dans ma circonscription, qui ont moins de chance que les lycées de centre-ville ?

M. Régis Juanico. Je souhaite aborder une question qui ne l'a pas encore été, à savoir la place de l'éducation physique et sportive (EPS) au baccalauréat. Avec Pascal Deguilhem, dans notre rapport de septembre 2016 sur la promotion de l'activité physique et sportive pour tous et tout au long de la vie, nous avons proposé d'accroître l'horaire obligatoire d'EPS en classes de seconde et première, le portant de deux heures hebdomadaires à trois heures et, à moyens constants, de faire passer l'épreuve anticipée du baccalauréat à la fin de la première et de laisser l'EPS comme matière optionnelle en terminale afin que les élèves puissent mieux se préparer à la période d'autonomie que représente l'enseignement supérieur. Que prévoyez-vous pour les trois années de lycée et pour le baccalauréat concernant l'EPS ?

Par ailleurs, Monsieur Mathiot, vous qui avez piloté la mise en place des parcours d'excellence pour des classes de troisième en réseaux d'éducation prioritaire « plus » (REP+), avez-vous eu, au cours de ces derniers mois, des exemples de parcours d'excellence dans le domaine sportif ?

M. Alexandre Freschi. Le temps consacré à l'orientation dès la classe de première intéressera non seulement les jeunes mais aussi leurs familles. Le module d'orientation, qui sera obligatoire, engage l'élève dans une démarche, si j'ose dire, « proactive » quant à son choix d'études supérieures, quant à ses ambitions professionnelles. Aussi je souhaite savoir dans quelle mesure seront intégrés à ce module des enseignements qui pourraient ne pas être dispensés par des professeurs mais par des personnes qui, sous réserve de répondre à des exigences pédagogiques adaptées, seraient issues du monde de l'entreprise par exemple, ou du monde associatif. Autrement dit, quelles perspectives seront-elles offertes à la promotion de l'entreprenariat ou du monde associatif ?

M. Pierre Mathiot. L'enseignement de la philosophie avant la classe de terminale est prévu : le ministre a rappelé qu'un cours intitulé : « Humanités, littérature et philosophie » sera dispensé dès la classe de première à raison de quatre heures par semaine. Un peu comme l'enseignement « Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques », il sera partagé entre au moins deux disciplines différentes – ce qui pourra poser quelques problèmes de frontière entre professeurs. Les élèves qui choisiront…

Mme Constance Le Grip. Il s'agira donc d'une spécialité ?

M. Pierre Mathiot. Il s'agira en effet d'une spécialité : le cours « Humanités, littérature et philosophie » n'appartiendra pas au tronc commun. En terminale, les élèves auront quatre heures de philosophie dans le cadre du tronc commun et ceux qui voudront se spécialiser, six heures. Les élèves qui ne suivront que le cours de quatre heures de philosophie du tronc commun seront évalués, au baccalauréat, sur cette base-ci. La philosophie comptera pour 10 % du futur baccalauréat. Or, actuellement, un élève suivant une filière S n'a pas quatre heures de philosophie par semaine alors que cette matière pèse sensiblement du fait de son coefficient ; aussi la réforme ne changera-t-elle pas nécessairement les choses.

Mme Constance Le Grip. Je sais bien qu'elle ne changera pas grand-chose, or je voudrais précisément que ça change.

M. Pierre Mathiot. Les représentants des associations de professeurs de philosophie que j'ai reçus n'étaient pas d'accord entre eux sur le point de savoir quand commencer à enseigner la philosophie : certains voudraient qu'elle le soit dès la maternelle alors que les autres ne l'envisagent que pour la classe de terminale.

Dans le même ordre d'idées, si l'on renforce le volume horaire de l'enseignement de la philosophie, le vivier de professeurs sera insuffisant. Les professeurs de philosophie nous répondront que nous n'avons qu'à en recruter plus mais je ne suis pas complètement convaincu qu'au sein des facultés ni même dans les classes préparatoires il y ait suffisamment d'étudiants présentant les garanties nécessaires pour passer les concours.

Monsieur Kerlogot, vous avez pu constater que la terminologie « Majeure », « Mineure » n'a pas été complètement retenue par le ministre – j'aurais aimé, pourtant, cela m'aurait permis d'entrer un peu dans l'histoire…

Pour ce qui est de la singularité territoriale, l'idée que j'ai exprimée dans le rapport, reprise par le ministre tout à l'heure, est la possibilité pour des établissements, voire pour des réseaux d'établissements, de proposer un bloc de spécialités, de manière à avoir assez d'élèves car certaines spécialités peuvent en effet nous paraître intéressantes sur le papier mais on ne pourra les enseigner en cas d'effectifs insuffisants. Deux établissements, par exemple, peuvent proposer ensemble des disciplines avec le nombre nécessaire d'élèves.

En ce qui concerne l'épreuve facultative de breton, basque, alsacien, picard ou – bien sûr – corse, seuls les points au-dessus de dix sur vingt comptent, comme c'est le cas pour l'option de sport, de latin ou de grec. Dans le nouveau système, les élèves seront évalués au cours du cursus dans le cadre du contrôle continu, qui compte pour 40 % de la note globale.

Pour le reste, tout ce qui existe n'a pas vocation à disparaître et, bien entendu, les élèves pourront encore passer, pour peu que le ministre le confirme, le baccalauréat pour partie en breton ou en basque.

De mémoire, les élèves ont le choix, parmi les épreuves facultatives, entre cinquante-six langues sans en avoir suivi l'enseignement au lycée. C'est horriblement compliqué à organiser. Je pense à l'exemple un peu caricatural du berbère qu'on passe à l'écrit alors que c'est une langue orale. Nous avons beaucoup de mal à trouver les enseignants pour l'examen et de surcroît la plupart des épreuves facultatives concernant ces cinquante-six langues sont passées par moins de cent candidats. Pour le ministère de l'éducation nationale, ce sont un peu, si j'ose dire, les bordures qui provoquent l'embolie du centre. Reste, j'y insiste, qu'à ma connaissance, il n'est pas question de remettre tout cela en cause, en partie pour des raisons diplomatiques : la suppression, parmi les épreuves facultatives, de l'ourdou, du peul, de l'hindi… provoquerait des réactions.

M. Claireaux m'a interrogé sur l'éventuelle chute du taux de réussite qu'entraînerait la réforme. Il est à peu près avéré qu'il y aura une chute du taux de mentions au baccalauréat, qui est actuellement de 52 %. Une part non négligeable de ces mentions est en effet obtenue grâce aux points au-dessus de dix des épreuves facultatives. J'ajoute que près de 250 bacheliers obtiennent leur baccalauréat avec une note qui dépasse vingt sur vingt et on peut même, techniquement, aller jusqu'à vingt-et-un et demi, ce qui est en soi une performance warholienne ! Or, désormais, c'est la note complète qui sera prise en compte et, je l'ai dit, dans le cadre des 40 % de contrôle continu. Pour ce qui est du taux de réussite au baccalauréat, mon but n'est pas qu'il y ait moins de bacheliers mais de meilleurs bacheliers. Comme l'a déclaré le ministre, la moyenne générale obtenue au baccalauréat devra correspondre de manière un peu plus précise au niveau effectif de l'élève. D'après nos projections, le taux de réussite sera le même que le taux actuel.

Je ne répondrai pas à la question de M. Reiss sur les bourses au mérite car si je connais l'évolution de cette politique, je ne sais pas ce qui est prévu.

J'en viens à l'intervention de M. Testé. L'association des candidats libres m'a interrogé. Là aussi, comme les langues régionales, il s'agit des bordures à ne pas négliger. On compte de nombreux candidats libres à l'étranger – et n'oublions pas que le baccalauréat est un élément de notre diplomatie éducative. Si le système en vigueur implique que les élèves passent l'examen à la fin de l'année scolaire, il va pour l'avenir falloir inventer un système prenant en compte le contrôle continu. Une réflexion sur le sujet est engagée par la direction des affaires juridiques du ministère de l'éducation nationale.

Vous m'avez ensuite interrogé sur le fait de savoir pourquoi le bulletin scolaire ne représentait pas plus de 10 % de la note générale. Si vous avez lu mon rapport, vous avez pu constater que j'ai hésité : plus on prend en compte les bulletins scolaires, plus on prête le flanc à une critique justifiée, celle de la remise en cause du caractère national du baccalauréat. Le ministre a retenu ma proposition : le contrôle continu compte pour 30 % de la note finale, le bulletin scolaire pour 10 % et les autres épreuves pour les 60 % restant. La proportion de 10 % pour le bulletin est bonne en ce qu'elle va nous permettre, en quelques années, de produire des évaluations docimologiques sur les effets de cet aspect de la réforme, notamment sur les établissements.

Le choix des spécialités est important. À la fin de la classe de seconde, l'élève va devoir choisir trois disciplines de quatre heures chacune. Si j'ai bien compris votre question, il s'agit de savoir si l'élève fera ce qu'il veut ou bien s'il reviendra au conseil de classe de choisir ces spécialités. Je pense que nous recommanderons au conseil de classe de donner un avis qui ne sera pas impératif. Le conseil sera ainsi fondé à signifier à un élève qui aura de très mauvaises notes en maths, physiques et SVT que choisir ces matières en seconde n'est pas forcément pour lui la meilleure solution.

En ce qui concerne le baccalauréat technologique, le ministre a bien souligné tout à l'heure qu'il avait fait le choix de la stabilité. Au début de ma mission, je pensais qu'il fallait fusionner quelque peu les séries au nom de leur égale dignité. Néanmoins, de nombreuses auditions nous ont montré que les baccalauréats technologiques, en règle générale, sauf un ou deux, avaient trouvé leur rythme, leur public et aussi leur méthode pédagogique – la pédagogie inductive – et qu'il ne fallait par conséquent pas trop les modifier. Reste que nous allons tâcher de faire en sorte que l'architecture du nouveau baccalauréat s'applique aux baccalauréats technologiques. Pour ce qui est du grand oral, l'idée est de préserver ce qu'on appelle dans ces filières l'oral sur projet – qui m'a d'ailleurs un peu inspiré dans la définition du grand oral. En somme, puisque les professeurs de ces établissements font passer cet oral de façon responsable et intéressante, il est inutile de vouloir le bouleverser.

Mme Dubois et M. Roussel m'ont interrogé sur la nécessité de former les élèves à l'expression orale. M. Roussel craint que l'oral ne soit un marqueur social : aucune étude ne montre qu'un oral de fin de cursus le serait davantage qu'une dissertation de philosophie. Au nom de quoi l'oral serait-il plus un marqueur social qu'une épreuve de dissertation qui souvent valorise la culture générale ? En revanche, il est bien entendu que l'oral doit être préparé, certes sur le fond mais aussi sur la forme. J'ai déjà été contacté par des associations qui, au sein de l'enseignement supérieur, organisent des concours d'éloquence et qui sont prêtes à se lancer dans la préparation des lycéens pour leur grand oral. Ce pourrait être d'autant plus intéressant qu'un lien serait ainsi établi entre le lycée et l'enseignement supérieur. En outre, les élèves auront passé leurs deux épreuves de spécialité après les vacances de Pâques et il leur restera deux épreuves à passer : la philosophie et le grand oral. L'idée est de laisser les proviseurs et les professeurs s'organiser et éventuellement consacrer plus de temps, à partir du mois de mai jusqu'à la fin du mois de juin, pour préparer plus spécifiquement le grand oral et notamment sur la forme. Je suis convaincu que c'est de nature à « *booster* » les clubs de théâtre et les associations qui valorisent ce type de compétences.

Dans le même ordre d'idées, vous avez souligné que la pratique orale des langues mériterait d'être développée. Certes, quand vous avez une classe de trente-cinq élèves, il n'est pas facile de donner la parole à tout le monde. Certaines classes sont néanmoins dédoublées et ce dispositif devrait être maintenu. Notre hypothèse, au ministre et à moi-même, est que le grand oral final va structurer l'amont : les professeurs tireront les conséquences du fait que le

grand oral représente 10 % de la note globale du baccalauréat et vont s'y mettre parce qu'ils sont là pour aider leurs élèves à obtenir le baccalauréat ; les journalistes, quant à eux, au lieu de se saisir des sujets de l'épreuve de philosophie, vont aller interroger les élèves à la sortie du grand oral. Je suis convaincu que les professeurs vont avancer, ce qui suppose toutefois qu'on leur propose à eux-mêmes des formations à l'oral.

Cher Régis Juanico, je pensais que vous alliez me dire que j'étais spécialiste d'EPS en tant qu'ancien sportif de haut niveau – comme vous. C'est le *statu quo* qui se dessine concernant cette discipline, à savoir deux heures par semaine avec le maintien de l'évaluation de l'EPS en contrôle en cours de formation (CCF). Les représentants des associations disciplinaires que nous avons reçus ont marqué leur attachement à ce dispositif quand bien même il serait contraignant. Le ministre a donc décidé de son maintien et l'EPS sera, je le répète, comptabilisée dans le contrôle continu. J'avais fait une proposition qui n'a pas été retenue mais que je vous livre néanmoins parce que je la trouve intéressante : proposer en « Mineure », en classe de première, un enseignement d'EPS qui pourrait être une sorte de préparation aux STAPS et qui pourrait soit inciter les élèves à suivre cette filière, soit au contraire les en dissuader ; ce dispositif aurait renforcé la qualité de leur orientation puisque le choix de ce cursus, on le sait, repose parfois sur une mauvaise information et produit des échecs aux effets quelque peu délétères.

Je n'ai pas de réponse à donner, à ce stade, à la question sur les parcours d'excellence. Je sais toutefois que les filières de STAPS se sont mises à accompagner des élèves en classe de troisième sur la base d'un projet qui, donc, intègre le sport

Monsieur Freschi, l'idée est que l'heure et demie consacrée à l'orientation ne sera pas sanctuarisée dans le sens où ce temps sera dévolu non seulement aux professeurs du lycée mais également ouvert aux psyEN et aux mondes professionnels. J'emploie le pluriel dans mon rapport car j'englobe le monde de l'entreprise mais aussi le monde associatif, les fonctions publiques – il sera très bien qu'un président de tribunal, un professeur d'université… vienne raconter son métier. Il ne faut cependant pas que ce module devienne une auberge espagnole. Vous connaissez sans doute l'association Entreprendre pour apprendre.

M. Alexandre Freschi. Bien sûr.

M. Pierre Mathiot. Eh bien, l'idée est de développer ce genre de dispositif mais il s'agira plus d'une acculturation à l'entreprenariat au sens large : entreprendre dans le secteur privé mais aussi dans le secteur associatif, dans l'économie sociale et solidaire, le sport…

M. le président Bruno Studer. Merci beaucoup, monsieur Mathiot.

La séance est levée à dix-neuf heures quinze.

—— oOo ——

Présences en réunion

Réunion du mercredi 20 février 2018 à 16 heures 30

Présents. – Mme Aude Amadou, Mme Emmanuelle Anthoine, M. Gabriel Attal, Mme Géraldine Bannier, Mme Valérie Bazin-Malgras, Mme Aurore Bergé, M. Philippe Berta, M. Pascal Bois, M. Pierre-Yves Bournazel, M. Bernard Brochand, Mme Anne Brugnera, Mme Céline Calvez, Mme Danièle Cazarian, Mme Sylvie Charrière, Mme Fannette Charvier, M. Stéphane Claireaux, Mme Fabienne Colboc, M. François Cormier-Bouligeon, Mme Béatrice Descamps, Mme Jacqueline Dubois, Mme Virginie Duby-Muller, Mme Frédérique Dumas, Mme Nadia Essayan, M. Alexandre Freschi, M. Grégory Galbadon, M. Laurent Garcia, Mme Annie Genevard, M. Raphaël Gérard, Mme Valérie Gomez-Bassac, Mme Danièle Hérin, M. Régis Juanico, M. Yannick Kerlogot, Mme Anne-Christine Lang, M. Gaël Le Bohec, Mme Constance Le Grip, Mme Brigitte Liso, Mme Josette Manin, Mme Sophie Mette, Mme Frédérique Meunier, M. Maxime Minot, Mme Sandrine Mörch, Mme Cécile Muschotti, Mme George Pau-Langevin, Mme Maud Petit, Mme Béatrice Piron, Mme Cathy Racon-Bouzon, M. Pierre-Alain Raphan, M. Frédéric Reiss, Mme Cécile Rilhac, Mme Stéphanie Rist, Mme Marie-Pierre Rixain, M. Cédric Roussel, Mme Sabine Rubin, M. Bertrand Sorre, M. Bruno Studer, M. Stéphane Testé, Mme Agnès Thill, Mme Michèle Victory

Excusés. - Mme Brigitte Kuster, M. Franck Riester

Assistaient également à la réunion. - M. Xavier Breton, M. Dino Cinieri, Mme Elsa Faucillon, M. Paul Molac